Questions Financières en Islam

Shaykh Pod BOOKS

Shaykh Pod FRENCH

Adopter Des Caractéristiques Positives Mène à la Tranquillité D'esprit

Questions Financières en Islam

Livres de ShaykhPod

Publié par ShaykhPod Books, 2025

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l' éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Questions financières en Islam

Première édition. 07 mars 2025.

Droits d'auteur © 2025 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Notes du compilateur

Introduction

Questions financières en Islam

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 261-266

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 267-274

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 275-281

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 282-283

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

Autres médias de ShaykhPod

Remerciements

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Et un merci spécial à notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a élevé ShaykhPod vers de nouveaux sommets passionnants qui semblaient impossibles à un moment donné.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Notes du compilateur

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à ShaykhPod.Books@gmail.com .

Introduction

Le petit livre suivant traite de certaines questions financières en Islam, telles que la charité, les affaires licites et illicites. Cette discussion est basée sur le chapitre 2 d'Al Baqarah, versets 261-283 du Saint Coran :

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont comme une graine qui produit sept épis, chaque épi contenant cent grains. Et Allah multiplie [Sa récompense] à qui Il veut. Et Allah est Omniscient et Omniscient. Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou de préjudices, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point à craindre et ne seront pas affligés. Une bonne parole et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un préjudice. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. Ô vous qui croyez ! Ne rendez pas vos aumônes vaines par des rappels ou des préjudices, comme le fait celui qui dépense ses biens pour être vu des gens et ne croit pas en Allah ni au Jour dernier. Son exemple est comme une pierre lisse sur laquelle se trouve de la poussière et qui est frappée par une averse qui la laisse à nu. Ils ne peuvent rien garder de ce qu'ils ont acquis. Allah ne guide pas les gens mécréants. Et ceux qui dépensent leurs biens pour obtenir l'agrément d'Allah et pour se rassurer sont comme un jardin élevé, frappé par une averse, qui donne des fruits au double. Et s'il n'est pas frappé par une averse, une bruine suffit. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites. L'un de vous aimerait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux, et dans lequel il aurait de tous les fruits ? Mais il sera atteint de vieillesse, et aura une descendance faible, et il sera frappé par une tempête de feu, et il sera brûlé. Ainsi Allah vous expose clairement les versets, afin que vous réfléchissiez. Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que vous avez acquis de bien et de ce que Nous avons fait pousser pour vous de la terre. Et ne vous intéressez pas à ce qui est imparfait, et ne dépensez pas de ce qui est imparfait, alors

que vous ne le prendriez qu'en fermant les yeux. Et sachez qu'Allah est Pur et Digne de louange. Le Diable vous menace de pauvreté et vous ordonne la débauche, alors qu'Allah vous promet de Sa part un pardon et une grâce. Allah est Omniscient et Savant. Il donne la sagesse à qui Il veut, et quiconque a reçu la sagesse a reçu un grand bien. Et seuls les doués d'intelligence se souviennent. Et tout ce que vous dépensez ou faites en votant, Allah le sait. Et pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs. Si vous divulguez vos aumônes, c'est bien; mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous. Et Il vous efface ainsi une partie de vos méfaits. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. Il ne vous incombe pas de les guider, mais Allah guide qui Il veut. Et tout bien que vous dépensez, c'est pour vous-mêmes. Et vous ne dépensez qu'en recherchant la face d'Allah. Et tout ce que vous dépensez en bien vous sera pleinement rétribué, et vous ne serez pas lésés. [L'aumône] est pour les pauvres qui sont dans l'impossibilité de circuler sur terre. Un ignorant les croirait capables de se suffire à eux-mêmes à cause de leur impossibilité. Mais vous les reconnaîtrez à leurs signes. Ils n'interrogent pas les gens avec insistance. Et tout ce que vous dépensez en bien, Allah en est certes Omniscient. Ceux qui dépensent leurs biens nuit et jour, en secret et en public, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte à leur égard, et ils ne seront pas affligés. Ceux qui pratiquent l'intérêt ne peuvent se tenir debout que comme celui qui est battu de folie par le Diable. C'est parce qu'ils disent : « Le commerce est comme l'intérêt. » Or Allah a autorisé le commerce et a interdit l'intérêt. Quiconque a reçu un rappel de son Seigneur et s'en désiste, aura le passé, et son sort incombe à Allah. Et quiconque retourne à l'usure, ceux-là sont les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement. Allah détruit l'usure et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas tout pécheur ingrat. Certes, ceux qui croient, font de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point à craindre et ne seront point affligés. Ô vous qui croyez! Craignez Allah et abandonnez ce qui reste de l'usure, si vous êtes croyants. Et si vous n'y croyez pas, soyez avertis d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Mais si vous vous repentez, vous aurez votre capital. Vous ne faites donc aucun tort et vous n'êtes point lésés. Et si quelqu'un est dans l'affliction, qu'il remette

son paiement jusqu'à l'aisance. Mais si vous faites l'aumône, c'est mieux pour vous. Si vous saviez. Et redoutez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a appris. Qu'il écrive donc, et que le débiteur dicte. Et qu'il craigne Allah, son Seigneur, et n'omette rien. Mais si le débiteur est faible, ou incapable de dicter, que son tuteur dicte en toute équité. Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes. Et s'il n'y a pas deux hommes, alors un homme et deux femmes parmi ceux que vous prenez comme témoins. Ainsi, si l'une d'entre eux commet une erreur, l'autre la lui rappelle. Et que les témoins ne refusent pas quand on les appelle. Et ne vous fatiguez pas à l'écrire, qu'elle soit petite ou grande, pour son terme. Cela est plus juste auprès d'Allah, plus fort comme preuve et plus apte à dissiper le doute entre vous, sauf s'il s'agit d'un acte que vous concluez entre vous. Car il n'y a aucun reproche à vous faire de ne pas l'écrire. Et prenez des témoins lorsque vous concluez un contrat. Qu'aucun scribe ne soit lésé, ni aucun témoin. Si vous le faites, vous êtes en effet en état de désobéissance. Et craignez Allah. Et Allah vous enseigne. Et Allah est Omniscient. Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui l'on confie sa confiance s'acquitte de sa confiance et qu'il craigne Allah, son Seigneur. Et ne cachez pas votre témoignage. Car quiconque le cache, son cœur est certes pécheur. Et Allah est Omniscient de ce que vous faites.

La mise en pratique des leçons discutées aidera à adopter des caractéristiques positives. L'adoption de caractéristiques positives conduit à la paix de l'esprit et du corps.

Questions financières en Islam

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 261-266

مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتۡ سَبۡعَ سَنَابِلَ فِي كُلِّ سُنۢبُلَةٖ
مِّاْئَةُ حَبَّةٖۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ٢٦١

ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ لَا يُتۡبِعُونَ مَآ أَنفَقُواْ مَنّٗا وَلَآ أَذٗى لَّهُمۡ أَجۡرُهُمۡ عِندَ
رَبِّهِمۡ وَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ٢٦٢

۞ قَوۡلٞ مَّعۡرُوفٞ وَمَغۡفِرَةٌ خَيۡرٞ مِّن صَدَقَةٖ يَتۡبَعُهَآ أَذٗىۗ وَٱللَّهُ غَنِيٌّ حَلِيمٞ ٢٦٣

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُبۡطِلُواْ صَدَقَٰتِكُم بِٱلۡمَنِّ وَٱلۡأَذَىٰ كَٱلَّذِي يُنفِقُ مَالَهُۥ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا
يُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۖ فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ صَفۡوَانٍ عَلَيۡهِ تُرَابٞ فَأَصَابَهُۥ وَابِلٞ فَتَرَكَهُۥ صَلۡدٗاۖ
لَّا يَقۡدِرُونَ عَلَىٰ شَيۡءٖ مِّمَّا كَسَبُواْۗ وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٢٦٤

وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمُ ٱبۡتِغَآءَ مَرۡضَاتِ ٱللَّهِ وَتَثۡبِيتٗا مِّنۡ أَنفُسِهِمۡ كَمَثَلِ
جَنَّةِۭ بِرَبۡوَةٍ أَصَابَهَا وَابِلٞ فَـَٔاتَتۡ أُكُلَهَا ضِعۡفَيۡنِ فَإِن لَّمۡ يُصِبۡهَا وَابِلٞ فَطَلّٞ وَٱللَّهُ
بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٌ ٢٦٥

أَيَوَدُّ أَحَدُكُمۡ أَن تَكُونَ لَهُۥ جَنَّةٞ مِّن نَّخِيلٖ وَأَعۡنَابٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ لَهُۥ فِيهَا
مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ وَأَصَابَهُ ٱلۡكِبَرُ وَلَهُۥ ذُرِّيَّةٞ ضُعَفَآءُ فَأَصَابَهَآ إِعۡصَارٞ فِيهِ نَارٞ فَٱحۡتَرَقَتۡ
كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلۡأٓيَٰتِ لَعَلَّكُمۡ تَتَفَكَّرُونَ ٢٦٦

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont comme une graine qui produit sept épis, chacun contenant cent grains. Et Allah multiplie [Sa récompense] à qui Il veut. Et Allah est Omniscient et Omniscient.

Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah, et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou de préjudices, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés.

Une bonne parole et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort. Et Allah est Pardonneur et Indulgent.

Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des préjudices, comme le fait celui qui dépense ses biens pour être vu des gens, et qui ne croit ni en Allah ni au Jour dernier. Son exemple est semblable à celui d'une pierre polie sur laquelle se trouve de la poussière et qui est frappée par une averse qui la laisse nue. Ils ne peuvent rien garder de ce qu'ils ont acquis. Et Allah ne guide pas les gens mécréants.

Et ceux qui dépensent leurs biens pour rechercher l'agrément d'Allah et pour se rassurer, sont comme un jardin élevé qu'une averse frappe et qui

donne deux fois plus de fruits. Et s'il n'est pas frappé par une averse, une bruine suffit. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites.

L’un de vous aimerait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux, et dans lequel il aurait de tous les fruits ? Mais il sera atteint de vieillesse, et sa descendance sera faible. Et elle sera frappée par une tempête de feu, et elle sera brûlée. Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous réfléchissiez.

Allah, le Très-Haut, discute de l'importance d'utiliser les bénédictions qu'Il a accordées aux gens de la bonne manière, conformément aux enseignements islamiques, afin qu'ils obtiennent une récompense, des bénédictions et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah… »*

Il faut comprendre la différence entre les bienfaits qui leur sont accordés dans ce monde et ceux qu'ils reçoivent au Paradis. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Comme l'indique ce verset, un musulman héritera du Paradis, ce qui signifie qu'il en sera le propriétaire en cadeau. C'est la raison pour laquelle les musulmans seront libres de faire ce qu'ils veulent au Paradis, car ils en seront le propriétaire. Or, les bienfaits de ce monde matériel ont été accordés aux gens sous forme de prêt et non de cadeau. Un cadeau indique la propriété, tandis qu'un prêt signifie que la bénédiction doit être restituée à son véritable propriétaire, à savoir Allah, l'Exalté. La seule façon de restituer les bienfaits de ce monde matériel qui ont été accordés sous forme de prêt aux gens est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah,

l’Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. C’est en fait une véritable gratitude et cela conduit à une augmentation des bénédictions et de la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t’augmenterai sûrement [en faveur]… »

Les biens matériels qui ont été accordés aux gens en guise de prêt doivent être restitués à leur véritable propriétaire, Allah, l'Exalté, de bon gré ou de force. S'ils sont restitués de bon gré, ils seront récompensés par une grande récompense. Mais s'ils sont restitués de force, par exemple en mourant, ces biens deviendront un fardeau pour eux dans ce monde et dans l'au-delà.

Il est essentiel pour les musulmans de comprendre la différence entre un don et un prêt afin qu’ils soient encouragés à utiliser les bénédictions de ce monde matériel de manière appropriée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L’exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah… »*

La première chose à noter est qu'une bonne intention est nécessaire pour obtenir cette récompense. L'intention est le fondement intérieur de l'islam, tout comme le fait de gagner et d'utiliser ce qui est licite est le fondement extérieur de l'islam. Ces deux éléments doivent être corrects pour que l'on obtienne une récompense. Comme l'indique ce verset, on doit donc s'assurer d'agir pour plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour toute autre raison n'obtiendra aucune récompense. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est que l'on n'attend ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des gens.

En outre, il faut utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, telles que la richesse, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin d'obtenir une récompense, des bénédictions et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah est comme une graine [de céréale] qui produit sept épis… »*

Il est important de noter que, tout comme une plante pousse lentement, la récompense et les bénédictions d'une personne lui parviennent selon le calendrier d'Allah, l'Exalté, et non selon son propre calendrier. Malheureusement, de nombreux musulmans qui accomplissent de bonnes

actions s’attendent à un retour immédiat, ce qui n’est pas toujours le cas, car Allah, l’Exalté, récompense et bénit les gens selon Son calendrier, qui est le meilleur pour eux dans les deux mondes. Ainsi, une partie de l’effort pour obéir à Allah, l’Exalté, consiste à rester patient lors de l’accomplissement de bonnes actions et à ne pas s’attendre à des bénédictions et à une récompense immédiates. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Dans les enseignements islamiques, différents montants de récompense ont été déclarés pour l'accomplissement de bonnes actions. Certains enseignements conseillent une récompense de dix fois, d'autres de sept cent fois et dans certains cas une récompense qui ne peut être comptée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah sont comme une graine [de céréale] qui produit sept épis, chacun desquels contient cent grains. Et Allah multiplie [Sa récompense] à qui Il veut… »

Cette récompense dépend de la sincérité de la personne. Plus une personne est sincère, plus elle sera récompensée. Autrement dit, plus elle

accomplit de bonnes actions pour Allah, le Très-Haut, plus elle sera récompensée. Par exemple, celui qui agit uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, sans désirer une bénédiction licite de ce monde, obtiendra une plus grande récompense que celui qui agit pour plaire à Allah, le Très-Haut, et recherche une bénédiction licite de ce monde. De plus, plus une personne utilise les bénédictions qui lui ont été accordées, comme les biens, pour des choses qui ont été directement mentionnées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), plus sa récompense peut également augmenter, comme le fait de dépenser ses biens pour les orphelins et les veuves.

Il faut donc veiller à ce qu'ils adoptent une bonne intention, s'efforcent d'être aussi sincères que possible et agissent conformément aux enseignements de l'Islam, car Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes, et les récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« … Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

Tout comme un agriculteur qui plante une culture doit en prendre soin constamment afin d'en tirer des bénéfices, de même celui qui fait de bonnes actions doit les protéger afin d'obtenir sa récompense dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou d'autres préjudices auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Il faut éviter de rappeler aux autres les bienfaits qu'on leur a rendus. Cela est une preuve évidente de manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut. De plus, il faut éviter d'utiliser les bonnes choses qu'on a faites aux autres comme un moyen de les offenser, de les embarrasser ou de les humilier, surtout devant les autres. Cela est un signe d'orgueil, car cette personne croit qu'elle est devenue supérieure à celle qu'elle a aidé et, par conséquent, elle la rabaisse. Comme nous l'avons vu plus haut, il est important de noter qu'il faut toujours se rappeler que toutes les bénédictions que l'on possède, comme la richesse, nous ont été accordées par Allah, le Très-Haut, comme un prêt et non comme un cadeau. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon de rembourser le prêt que nous a accordé Allah, le Très-Haut, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, le Très-Haut. Si l'on se rappelle de cela, on évite de se comporter comme si l'on faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à une personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a rendu service au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-on la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se rappeler de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une intention et une attitude incorrectes.

Celui qui adopte une attitude correcte et s'efforce donc d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, sera béni par la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« *Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou de préjudices, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés.* »

La paix de l'esprit ne peut être obtenue que de cette manière, car Allah, l'Exalté, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour fournir à l'humanité le code de conduite parfait à suivre afin qu'elle atteigne un état mental et physique équilibré. De plus, Lui seul peut enseigner à une personne comment placer chaque chose et chaque personne dans sa vie à la bonne place tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Toutes ces choses conduisent à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Peu importe le savoir que les gens acquièrent, ils ne seront jamais capables de concevoir un code de conduite qui mène à la paix de l'esprit à cause d'un manque de connaissances, de prévoyance et de préjugés. Par conséquent, il faut accepter et agir selon les enseignements de l'Islam même s'ils contredisent ses désirs. Il faut se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient atteindra une bonne santé physique, la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige qu'une personne adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu’Allah, l’Exalté, n’accordera la paix de l’esprit qu’à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu’Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« *…et ils n’auront aucune crainte à avoir, et ils ne seront pas affligés. »*

Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'une personne ne sera pas confrontée au stress et aux difficultés dans ce monde, car cela est inévitable et fait partie de l'épreuve de la vie dans ce monde. Ce verset fait référence à la paix de l'esprit afin que l'on ne soit pas submergé par le stress, l'anxiété et les difficultés auxquelles on est confronté dans ce monde. En conséquence, on traversera avec succès chaque situation, qu'il s'agisse de moments de facilité ou de difficulté, tout en ayant la paix de l'esprit et en obtenant d'innombrables récompenses dans les deux mondes.
Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite] ».

En revanche, celui qui n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, et qui, par conséquent, fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et égare les choses et les personnes dans sa vie, n'atteindra pas la paix de l'esprit. En conséquence, il sera dépassé par chaque situation difficile à laquelle il sera confronté, ce qui à son tour augmentera son stress et son anxiété jusqu'à ce qu'il tombe plus profondément dans des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, explique ensuite une réalité qui doit être comprise et mise en pratique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« Les paroles aimables et le pardon valent mieux que la charité suivie d'une blessure… »

Il est préférable de se justifier par des paroles aimables plutôt que de l'aider sans sincérité, en espérant une quelconque reconnaissance ou compensation de sa part, au lieu d'espérer une récompense d'Allah, le Très-Haut. Il ne faut jamais se comporter de manière grossière envers quelqu'un qui lui demande de l'aide. Si l'on n'est pas en mesure d'aider les autres, il faut s'excuser de manière aimable et au moins essayer de rassurer la personne dans le besoin en lui disant qu'Allah, le Très-Haut, l'aidera d'une manière ou d'une autre, tant qu'on reste patient. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour conseiller gentiment cela à quelqu'un. De plus, on peut aussi orienter la personne dans le besoin vers quelqu'un d'autre ou une organisation qui pourrait être en mesure de l'aider. Se comporter de cette manière est une bonne action, même si l'on ne peut pas aider quelqu'un d'autre d'une autre manière, par exemple en l'aidant financièrement. Comme nous l'avons vu plus haut, il est important de noter que lorsqu'on aide quelqu'un, on ne fait pas une faveur à Allah, le Très-Haut, ou à la personne dans le besoin, on ne fait que se faire du bien. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Allah, l'Exalté, est complètement libre de tout besoin et indépendant de la création et aidera la personne dans le besoin par un autre moyen si une personne ne saisit pas l'opportunité qu'Allah, l'Exalté, lui a accordée d'obtenir une récompense en aidant la personne dans le besoin, si elle en a les moyens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin… »

Et chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin et indulgent.

Il est essentiel que la personne à qui l'on demande de l'aide et la personne dans le besoin fassent preuve de patience. La personne à qui l'on demande de l'aide doit persister à aider les autres selon ses moyens, par amour pour Allah, l'Exalté, confiant qu'Il les récompensera avec beaucoup mieux que ce qu'ils ont dépensé. Chapitre 34 Saba, verset 39 :

« Dis : « En vérité, mon Seigneur attribue sa subsistance à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et la réserve à qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez, Il vous le récompensera. Et Il est le Meilleur des donateurs. »

S'ils ne sont pas en mesure d'aider quelqu'un, ils doivent faire preuve de patience envers une personne dans le besoin qui persiste et les critique pour ne pas les avoir aidés. Un musulman doit se rappeler que son but dans la vie est de plaire à Allah, l'Exalté, et non aux gens. Ainsi, si quelqu'un les critique pour ne pas avoir aidé une personne dans le besoin, ils doivent rester patients et ne pas réagir de manière dure.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin et indulgent.

La personne nécessiteuse doit faire preuve de patience en restant patiente pendant ses difficultés tout en croyant fermement que son rôle est d'utiliser les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, pour résoudre toute difficulté à laquelle elle est confrontée selon les enseignements de l'Islam, puis d'attendre patiemment le soulagement d'Allah, l'Exalté. Chapitre 94 Ash Sharh, verset 6 :

« Certes, avec la difficulté vient la facilité. »

De plus, ils doivent se rappeler qu'Allah, l'Exalté, n'éprouve pas une personne au-delà de ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Se souvenir de ces choses aidera à faire preuve de patience dans les moments difficiles.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, rappelle aux musulmans d'adopter la bonne intention dans toutes leurs actions, en particulier lorsqu'elles aident les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des préjudices, comme le fait celui qui dépense ses biens uniquement pour être vu des gens et ne croit pas en Allah et au Jour dernier… »

Comme nous l'avons vu plus haut, rappeler aux autres les faveurs que l'on leur a faites ou leur faire du tort de quelque manière que ce soit, comme les embarrasser, sont des signes clairs que l'on n'a pas agi pour plaire à Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que celui qui fait de bonnes choses pour plaire aux gens est comme celui qui ne croit pas en Allah, l'Exalté, et en leur rétribution au Jour du Jugement. En conséquence, cette personne agit uniquement pour plaire aux gens car elle n'a aucun autre objectif à atteindre, comme plaire à Allah, l'Exalté, ou se préparer au Jour du Jugement. Par conséquent, il est vital pour un musulman d'éviter l'attitude consistant à faire de bonnes choses pour d'autres qu'Allah, l'Exalté, car c'est un signe clair qu'il ne croit pas vraiment en Allah, l'Exalté, ou en sa responsabilité au Jour du Jugement, même s'il affirme verbalement le contraire. Cela signifie que celui qui a la bonne attitude

n’agira que pour plaire à Allah, l’Exalté, et pour se préparer concrètement à sa responsabilité au Jour du Jugement.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite la perte que représente l'adoption d'une mauvaise intention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« … Son exemple est semblable à celui d’une [grande] pierre lisse sur laquelle se trouve de la poussière et qui est frappée par une pluie torrentielle qui la laisse nue. Ils ne peuvent rien [garder] de ce qu’ils ont acquis… »

Cela signifie que celui qui adopte une mauvaise intention, qui consiste à faire quelque chose de bien pour une raison autre que celle de plaire à Allah, l’Exalté, gaspillera ses efforts et sa récompense et il ne restera rien dans les deux mondes. En conséquence, cette personne ne profitera pas des ressources qui lui ont été accordées dans ce monde et ne tirera aucune récompense de leur utilisation de la bonne manière à cause de sa mauvaise intention. C’est une grande perte. Cette personne aurait mieux fait d’utiliser les ressources qui lui ont été accordées de manière licite et agréable que de les utiliser pour de bonnes choses, comme la charité, avec une mauvaise intention. De plus, en raison de sa mauvaise intention de plaire aux gens, Allah, l’Exalté, finira par révéler son insincérité aux autres, ce qui fera que les gens perdront le respect et l’amour pour elle. Et tout bien qu’elle aura fait avec une mauvaise intention sera également facilement oublié par les gens, car Allah, l’Exalté, ne laisse pas les actes insincères rester vivants dans le cœur des gens très longtemps. Cela est assez évident si l'on réfléchit à l'histoire et à la façon dont Allah a préservé

les actes sincères des gens, tandis que les actes insincères des gens ont été rapidement oubliés, même s'il s'agissait d'actes plus importants, comme la construction d'un hôpital. Et comme les gens sont généralement ingrats, ils n'apprécieront pas vraiment les efforts de la personne qui fait de bonnes choses pour leur plaire. Cela ne fera que rendre la personne amère et triste. Cela l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit. Par conséquent, adopter une mauvaise intention ne conduit qu'à gaspiller son énergie, son temps, ses ressources et sa récompense dans les deux mondes. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Veux-tu que nous t'informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils pensent bien faire dans leur travail. »

Comme nous l'avons prévenu au verset 264, celui qui adopte une mauvaise intention ne croit pas vraiment en Allah, l'Exalté, et en sa responsabilité au Jour du Jugement, et par conséquent, cette personne ne sera pas guidée vers la paix de l'esprit dans toutes les situations auxquelles elle sera confrontée dans ce monde. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« …Et Allah ne guide pas les gens mécréants. »

Ceci est un avertissement à celui qui adopte une mauvaise intention en faisant de bonnes choses, même s'il se dit musulman. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions fondées sur de bonnes intentions. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, est vouée à mourir, ainsi la foi de celui qui ne nourrit pas sa foi par de bonnes actions fondées sur de bonnes intentions peut bien mourir.

Allah, l'Exalté, explique ensuite l'intérêt d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, avec la bonne intention, qui est de Le satisfaire et de se préparer adéquatement pour le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« Et l'exemple de ceux qui dépensent leurs biens pour rechercher l'agrément d'Allah et pour se rassurer… »

Le fait de se rassurer indique que, si cette personne adopte la bonne intention, elle croit fermement en Allah, l'Exalté, et en sa responsabilité au Jour du Jugement. Autrement dit, adopter la bonne intention est un signe de sa foi ferme. Il faut donc s'efforcer d'obtenir la certitude de la foi car elle l'aidera à corriger son intention, ses paroles et ses actions à tout moment. La certitude de la foi est obtenue lorsque l'on apprend et agit en fonction des preuves claires de l'Islam discutées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Plus la foi d'une personne est forte, plus elle obéira sincèrement à Allah, l'Exalté, et se préparera à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela implique

d’utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le décrivent les enseignements islamiques. Cela conduit à un état mental et physique équilibré et aide à placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie. Cela conduit à la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, rester ignorant des enseignements de l’Islam ne peut qu’encourager l’individu à adopter de mauvaises intentions et à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela conduit à un état mental et physique déséquilibré et conduit à égarer tout et tout le monde dans sa vie. Cela empêche à son tour d’obtenir la paix de l’esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« Et l’exemple de ceux qui dépensent leurs biens pour obtenir l’agrément d’Allah et pour s’assurer une récompense est comme un jardin sur un terrain élevé qui est frappé par une averse – et qui donne ses fruits au double. Et même s’il n’est pas frappé par une averse, une bruine [est suffisante]… »

Le double mentionné dans ce verset pourrait faire référence à la récompense, à la miséricorde et à la paix de l'esprit que l'on obtient dans les deux mondes lorsqu'on agit de la bonne manière avec la bonne intention. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, plus l'intention est sincère, plus la récompense est grande. Par exemple, celui qui agit uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, sans désirer une bénédiction licite de ce monde, obtiendra une récompense plus élevée que celui qui agit pour plaire à Allah, l'Exalté, et recherche une bénédiction licite de ce monde.

Ce recueil de versets se termine par Allah, l'Exalté, rappelant aux gens qu'Il observe leurs intentions et leurs actions, et les récompensera en conséquence dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« … Et Allah voit ce que vous faites. »

Il faut donc veiller à corriger son intention, ses paroles et ses actions à tout moment, sinon ses efforts, son temps et sa récompense seront gaspillés dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, résume les enseignements des principaux versets discutés par une parabole. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« L'un de vous voudrait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux et où il aurait de toute sorte de fruits ? Mais il est atteint de vieillesse et a des enfants faibles [c'est-à-dire immatures], et il est frappé par une tempête contenant du feu et est brûlé… »

Cette parabole pourrait signifier que lorsqu'une personne accomplit des actes insincères, tous ses efforts, ses réalisations matérielles, ses ressources et sa récompense sont gaspillés et ils ne lui sont d'aucune utilité au moment où elle en a besoin, comme lors d'une difficulté matérielle, au moment de la mort, dans sa tombe ou au Jour du Jugement. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Veux-tu que nous t'informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils pensent bien faire dans leur travail. »

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 23 :

« Et Nous nous approcherons de ce qu'ils ont fait comme œuvres et les rendrons comme poussière dispersée. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« L'un de vous voudrait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux et où il aurait de toute sorte de fruits ? Mais il est atteint de vieillesse et a des enfants faibles [c'est-à-dire immatures], et il est frappé par une tempête contenant du feu et est brûlé… »

Les versets principaux encouragent à utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette parabole pourrait également faire référence à celui qui abuse des bénédictions qui lui ont été accordées pour des choses vaines et pécheresses et son attitude l'amène à égarer tout et tout le monde dans sa vie tout en ne se préparant pas adéquatement pour le Jour du Jugement. En conséquence de son attitude, tout dans sa vie, comme ses proches, devient une source de stress, d'anxiété et de problèmes pour lui, car il a été mal utilisé et égaré dans sa vie. Cette personne n'atteint pas la paix de l'esprit dans ce monde, même si elle possède de nombreuses choses matérielles, telles que des richesses. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et dans les moments difficiles, comme lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté matérielle, aucun de leurs biens ne leur apporte le soutien émotionnel dont ils ont besoin pour surmonter la difficulté. Et lorsqu'ils atteindront l'au-delà pour rendre des comptes, comme ils ne s'y sont pas préparés concrètement, ils repartiront les mains vides, tout comme le vieil homme de la parabole.

Il faut donc éviter ces conséquences en utilisant sincèrement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer tout et tout le monde dans sa vie correctement tout en se préparant pratiquement à sa responsabilité dans l'au-delà. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Mais comme l'indique la fin du verset 266, seuls ceux qui réfléchissent aux enseignements de l'islam avec un esprit ouvert en bénéficieront. En revanche, ceux qui ignorent les enseignements islamiques ou récitent le Saint Coran dans une langue qu'ils ne comprennent pas ne bénéficieront pas de ses enseignements et de ses leçons car ils ne seront pas capables de réfléchir à ses enseignements ni de les appliquer dans leur vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« … *Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous réfléchissiez. »*

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 267-274

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّآ أَخْرَجْنَا لَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ وَلَا
تَيَمَّمُواْ ٱلْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ وَلَسْتُم بِـَٔاخِذِيهِ إِلَّآ أَن تُغْمِضُواْ فِيهِ وَٱعْلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ
حَمِيدٌ ﴿٢٦٧﴾

ٱلشَّيْطَٰنُ يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا
وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾

يُؤْتِى ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا وَمَا
يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُوْلُواْ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾

وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ
أَنصَارٍ ﴿٢٧٠﴾

إِن تُبْدُواْ ٱلصَّدَقَٰتِ فَنِعِمَّا هِىَ وَإِن تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا ٱلْفُقَرَآءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ
وَيُكَفِّرُ عَنكُم مِّن سَيِّـَٔاتِكُمْ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٢٧١﴾
۞ لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ وَمَا تُنفِقُواْ مِنْ خَيْرٍ
فَلِأَنفُسِكُمْ وَمَا تُنفِقُونَ إِلَّا ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ ٱللَّهِ وَمَا تُنفِقُواْ مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ
إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٢﴾

لِلْفُقَرَآءِ ٱلَّذِينَ أُحْصِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِى
ٱلْأَرْضِ يَحْسَبُهُمُ ٱلْجَاهِلُ أَغْنِيَآءَ مِنَ ٱلتَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُم بِسِيمَٰهُمْ لَا
يَسْـَٔلُونَ ٱلنَّاسَ إِلْحَافًا ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢٧٣﴾

ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُم بِٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ
رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٤﴾

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que vous avez acquis de bon et de ce que Nous avons fait pousser pour vous de la terre. Et ne vous intéressez pas à ce qui est mauvais, alors que vous ne le prendriez qu'en fermant les yeux. Et sachez qu'Allah est Substitut et Digne de louange.

Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne la débauche, alors qu'Allah vous promet de Sa part un pardon et une générosité. Et Allah est Omniscient et Omniscient.

Il donne la sagesse à qui Il veut, et à qui la sagesse a été donnée, certes, beaucoup de bien lui a été donné. Et seuls les doués d'intelligence se souviendront.

Et quoi que vous fassiez en dépenses ou en vœux, Allah le sait. Et pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs.

Si vous divulguez vos aumônes, elles sont bonnes. Mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous. Et Il vous effacera ainsi une partie de vos méfaits. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Ce n'est pas à vous qu'il incombe de les guider. Mais Allah guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour vous-mêmes. Et vous ne dépensez que pour rechercher la face d'Allah. Et tout ce que vous

dépensez en bien, vous sera pleinement rétribué, et vous ne serez pas lésés.

[L'aumône] est pour les pauvres qui sont réduits à l'impuissance dans le sentier d'Allah, et qui ne peuvent circuler sur terre. Un ignorant les croirait capables de se suffire à eux-mêmes à cause de leur privation. Mais tu les reconnaîtras à leurs signes distinctifs. Ils ne demandent pas aux gens avec insistance. Et tout ce que vous dépensez en bien, Allah en est certes Omniscient.

Ceux qui dépensent leurs biens, nuit et jour, en secret et en public, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte à avoir, et ne seront pas affligés.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, encourage les musulmans à utiliser correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« Ô vous qui croyez, dépensez de ce que vous avez acquis et de ce que Nous avons fait prévaloir pour vous sur la terre… »

Quand un musulman croit vraiment que tout ce qu'il possède appartient à Allah, l'Exalté, il lui est alors facile d'utiliser correctement les bénédictions qu'il possède, comme par exemple faire la charité, par la grâce d'Allah, l'Exalté. Celui qui adopte cette attitude se rend compte qu'il ne fait que rembourser un prêt qui lui a été accordé par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez, dépensez de ce que Nous vous avons attribué… »

Ce comportement protège également l'individu de la destruction de sa bonne action de charité par l'orgueil. L'orgueil fait croire à une personne qu'elle rend service à Allah, Exalté, et aux nécessiteux en faisant une charité. Mais de la même manière qu'on rend service à une banque sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur charité est une façon de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en prenant leur charité. Les nécessiteux sont un moyen pour eux d'obtenir une récompense d'Allah, Exalté, et sans eux, cela serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il doit comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté. Par conséquent, ce prêt sous forme de bénédictions telles que la richesse doit être restitué à Allah, Exalté, sinon on risque d'être confronté à une pénalité qui commencera dans ce monde et se poursuivra dans l'au-delà.

Quand on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec une personne nécessiteuse, mais avec Allah, le Très-Haut. Quand une personne fait sincèrement des affaires avec Allah, le Très-Haut, elle peut être sûre d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique dans ce monde et dans l'au-delà. Cela a été indiqué dans les principaux versets dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Allah, l'Exalté, explique ensuite un principe universel à travers un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« … Et ne vise pas ce qui est défectueux, en dépensant [de cela] alors que tu ne le prendrais [toi-même] qu'en fermant les yeux… »

Dans tous les aspects de sa vie, une personne doit traiter les autres de la manière dont elle souhaite être traitée par les autres. C'est en fait la définition même d'un croyant selon le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13. Celui qui se comporte de cette manière remplira les droits des gens selon les enseignements islamiques, ce qui inclut de les aider selon ses moyens, comme le soutien financier, émotionnel et physique.

Allah, l'Exalté, conclut le verset 267 en rappelant aux gens qu'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme aider les autres, ne profite qu'à eux-mêmes, car Allah, l'Exalté, est indépendant et libre de tout besoin et peut facilement aider une personne dans le besoin par d'autres moyens si une personne ne profite pas de l'opportunité de gagner la récompense qui lui a été accordée en aidant la personne dans le besoin. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« …Et sachez qu'Allah est dispensateur de tout besoin… »

Et chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

De plus, comme nous l'avons vu plus haut, il ne faut jamais oublier que l'inspiration, l'opportunité, la connaissance et la capacité de faire une bonne action viennent toutes d'Allah, l'Exalté. Par conséquent, il ne faut pas se féliciter lorsqu'on fait de bonnes actions, comme aider les autres, mais plutôt se concentrer pleinement sur la louange d'Allah, l'Exalté, Celui qui nous a permis de faire le bien afin qu'ils puissent obtenir une récompense et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« … Et sachez qu'Allah est dispensateur de tout besoin et digne de louange. »

Allah, l'Exalté, avertit ensuite les gens de ne pas se laisser influencer par les outils du Diable, tels que certains aspects des médias sociaux, de la mode et de la culture, pour abuser des bénédictions qui leur ont été accordées par peur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

«Satan vous menace de pauvreté…»

Cette pauvreté peut prendre différentes formes, comme la pauvreté financière. Une personne peut craindre la pauvreté sociale. Sa peur de devenir impopulaire auprès des personnes qui l'entourent, comme les étudiants et les collègues de travail, l'encourage à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Une personne peut craindre la pauvreté émotionnelle, par laquelle elle craint que si elle utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, elle ne puisse pas satisfaire ses désirs, ce qui l'empêcherait d'être heureuse et en paix avec son esprit. En conséquence de ces craintes et d'autres, une personne est encouragée à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui la conduit à des choses vaines et pécheresses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité… »

Mais il faut toujours se rappeler que, comme Allah, le Très-Haut, est le seul à contrôler toutes choses, Il peut et veut protéger une personne des effets négatifs de toutes ces craintes, tant qu'elle Lui obéit en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

La seule chose qui peut surmonter toutes ces peurs et leurs effets négatifs est la paix de l'esprit. En revanche, le manque de paix de l'esprit amènera l'individu à vivre une vie de peur, même s'il satisfait tous ses désirs. Celui qui vit dans la peur de ces différents types de pauvreté ne vit pas réellement, même si cela semble être le cas. Par conséquent, il faut s'efforcer d'atteindre la paix de l'esprit afin de se protéger de ces peurs et de leurs conséquences négatives. Cela ne peut être atteint que si l'on obéit à Allah, l'Exalté, et si l'on utilise correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. Cela permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer tout et tout le monde dans sa vie correctement, tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Tout cela conduit à la paix de l'esprit, qui à son tour protégera une personne des peurs évoquées plus haut et de leurs conséquences négatives. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils

médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« … Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige d'une personne qu'elle adopte un esprit impartial et ouvert

lorsqu’elle aborde les enseignements de l’Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J’appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu’Allah, l’Exalté, n’accordera la paix de l’esprit qu’à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu’Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

Ce verset fait également la différence entre espérer en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et le fait de se laisser aller à ses désirs. Le fait de se laisser aller à ses désirs consiste à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en espérant Sa miséricorde, Son pardon et Ses bénédictions. Cela n'a aucune valeur en Islam, car cette personne obéit au Diable. En revanche, le véritable espoir en Allah , l'Exalté, consiste à s'efforcer de Son obéissance, en utilisant correctement les bénédictions qu'Il nous a accordées, conformément aux enseignements de l'Islam, et en espérant ensuite en Sa miséricorde. Être parfait dans ce comportement n'est pas une condition pour espérer en Allah, l'Exalté. Mais une personne doit s'efforcer de se repentir sincèrement chaque fois qu'elle commet un péché. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 269 :

« Il donne la sagesse à qui Il veut, et à celui à qui la sagesse a été donnée, beaucoup de biens lui ont été donnés… »

La sagesse consiste à utiliser correctement ses connaissances pour qu'elles soient bénéfiques pour soi et pour les autres dans les deux mondes. Il est important de noter que dans la plupart des cas, la connaissance en elle-même n'est ni bonne ni mauvaise. La connaissance peut devenir une source de bien lorsqu'elle est utilisée correctement. En revanche, la connaissance peut devenir une source de mal lorsqu'elle est mal utilisée. Par exemple, la connaissance scientifique, lorsqu'elle est utilisée correctement, conduit à la médecine et à d'autres avantages. En revanche, la connaissance scientifique, lorsqu'elle est mal utilisée, conduit à la fabrication d'armes et d'autres objets dangereux. C'est la sagesse qui encourage l'individu à utiliser correctement la connaissance qu'il possède. Et cette sagesse est issue des enseignements islamiques, car elle enseigne à une personne comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, telles que sa connaissance, et lui apprend à placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie afin qu'elle atteigne la paix de l'esprit dans les deux mondes. Mais comme l'indique la fin du verset 269, seuls ceux qui abordent les enseignements islamiques avec un esprit ouvert et impartial apprécieront sa sagesse et sa capacité à guider les gens vers la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 269 :

« … Et seuls les intelligents s'en souviendront. »

Allah, l'Exalté, indique clairement que même si une personne oublie quand elle a utilisé correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés ou que son comportement est critiqué par la société, Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de son intention, de ses paroles et de ses actions et la récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« Et quoi que vous fassiez comme dépenses ou comme vœux, Allah le sait… »

L'homme ne doit donc pas se préoccuper de l'attitude et des critiques des gens, mais plutôt s'efforcer sincèrement d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés n'obtiendront pas la paix de l'esprit, car ils n'atteindront pas un état mental et physique équilibré et ils égareront tout et tout le monde dans leur vie. En conséquence, ils n'obtiendront que des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les pensées suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir, et aucun de leurs biens matériels ou de leurs relations ne pourra empêcher ce résultat. Cette fin est tout à fait évidente lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« …Et pour les injustes, il n'y a pas de secours. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« Et quoi que vous fassiez comme dépenses ou comme vœux, Allah le sait… »

En général, un vœu est une promesse faite à quelqu'un de faire une bonne action spécifique s'il obtient quelque chose de licite qu'il désire. Bien que cela ne soit pas interdit en Islam, il faut néanmoins l'éviter autant que possible car une personne peut facilement adopter une mentalité dans laquelle elle se comporte comme si ses bonnes actions étaient précieuses pour Allah, l'Exalté, et elle ne les fera que lorsqu'on lui donnera les choses de ce monde qu'elle désire. Allah, l'Exalté, est indépendant de toute la création et n'a besoin de personne. Les actions d'une personne ne profitent qu'à elle-même alors qu'Allah, l'Exalté, n'en tire aucun avantage, pas plus que les autres. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Allah, l'Exalté, discute ensuite de l'importance des bonnes actions publiques et privées, telles que la charité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« Si vous dévoilez vos dépenses charitables, elles sont bonnes ; mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous… »

Dans les deux cas, pour qu'une bonne action soit agréée par Allah, l'Exalté, il faut adopter une bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, et la bonne action doit être accomplie selon les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui agit pour plaire à un autre qu'Allah, l'Exalté, n'obtiendra aucune récompense. Ceci a été averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Les bonnes actions publiques peuvent être accomplies afin d'encourager les autres à faire de même. Une personne obtiendra la même récompense que celle qui agit en fonction de ses encouragements. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Chapitre 4 An Nisa, verset 85 :

« Quiconque intercède pour une bonne cause en aura sa part [c'est-à-dire une récompense] ; et quiconque intercède pour une mauvaise cause en aura sa part [c'est-à-dire une charge]. Et Allah est Détenteur de toute chose. »

Il est important de noter que celui qui encourage les autres à faire quelque chose de mal encourt la même punition que celui qui suit leurs mauvais conseils. Par conséquent, il faut seulement conseiller aux autres de faire de bonnes choses.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« Si vous divulguez vos dépenses caritatives, elles sont bonnes… »

Mais ceux qui craignent de corrompre leur intention en publiant leur bonne action, doivent la dissimuler autant que possible. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« …mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, cela vous sera meilleur… »

De plus, dans le cas où l'on rend service à quelqu'un, en l'aidant financièrement par exemple, il est préférable de cacher sa bonne action, afin d'éviter que la personne dans le besoin ne se retrouve dans l'embarras public. L'embarras public peut encourager une personne dans le besoin à refuser l'aide d'autrui.

Quoi qu'il en soit, il faut garder une bonne intention et agir selon les préceptes de l'islam afin de ne pas gâcher sa récompense, comme rappeler à la personne nécessiteuse la faveur qu'elle lui a faite. En conséquence, Allah, l'Exalté, effacera certains de ses péchés grâce à ces bonnes actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« …et Il efface de toi une partie de tes péchés… »

Et chapitre 11 Hud, verset 114 :

« … En vérité, les bonnes actions effacent les méfaits. Voilà un rappel pour ceux qui se souviennent. »

Les péchés mineurs peuvent être effacés par de bonnes actions, tandis que les péchés majeurs nécessitent un repentir sincère pour être effacés. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé envers Allah, l'Exalté, et les gens.

En général, les péchés sont classés en péchés mineurs et péchés majeurs dans l'islam. Au fil du temps, de nombreuses définitions ont été données concernant ce qu'est exactement un péché majeur. Une classification simple est que tout péché que l'islam a ordonné au gouvernement islamique de punir est classé comme un péché majeur. Une autre classification est que si un péché est mentionné avec le feu de l'enfer, la

colère d’Allah, l’Exalté, ou la malédiction d’Allah, l’Exalté, alors c’est un péché majeur. Minimiser les péchés ou persister à les commettre peut également en faire des péchés majeurs. La définition exacte n’a pas été révélée à l’humanité afin qu’elle s’efforce d’éviter tous les péchés par crainte qu’ils ne soient des péchés majeurs.

Allah, le Très-Haut, est parfaitement Connaisseur de toute chose. Il incombe à l'homme de veiller à corriger ses intentions, ses paroles et ses actes dans toutes ses activités afin d'obtenir une récompense et des bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« … Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« Ce n’est pas à vous qu’il incombe de les guider, mais Allah guide qui Il veut… »

Les Compagnons, qu’Allah les agrée, hésitaient au début à venir en aide à leurs proches non musulmans ou à d’autres non musulmans dans le besoin. Ils pensaient que seul le fait d’aider les musulmans leur apporterait la satisfaction d’Allah, l’Exalté, et une récompense. De plus, certains

pensaient que s'ils limitaient l'aumône aux seuls croyants, les non musulmans seraient plus enclins à accepter la foi et pourraient également recevoir l'aumône. Ce verset a corrigé leur attitude. Le but de ce verset est de souligner que les musulmans ne sont pas responsables d'imposer la bonne direction aux gens. Le fait de transmettre le message de l'islam aux gens par leurs actes les libère de l'obligation qui leur incombe. Il appartient alors aux gens de décider s'ils souhaitent suivre la vérité ou non. Quiconque suit la vérité sera aidé par Allah, l'Exalté, dans la compréhension et la mise en pratique des enseignements de l'islam. En revanche, celui qui décide de rejeter la vérité sera autorisé à continuer sur le chemin qu'il a choisi, car Allah, l'Exalté, n'impose pas la bonne direction à quiconque. De plus, les musulmans ne doivent pas s'abstenir d'aider les gens dans les affaires du monde simplement parce qu'ils ne suivent pas la bonne voie. Ils seront récompensés par Allah, l'Exalté, pour toute aide qu'ils apportent aux nécessiteux, tant qu'ils le font pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 2, Page 63. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« … Et tout ce que vous [les croyants] dépensez en bien, c'est pour vous-mêmes. Et vous ne dépensez que pour rechercher la face [c'est-à-dire l'agrément] d'Allah… »

Comme nous l'avons vu plus haut, une personne ne se fait du bien que lorsqu'elle accomplit de bonnes actions, car Allah, l'Exalté, n'a pas besoin de ses bonnes actions. De plus, une personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si la personne nécessiteuse refuse son aide, comment le donateur pourrait-il être récompensé par Allah, l'Exalté ? Par conséquent, une personne ne doit jamais oublier que chaque bonne action qu'elle accomplit est pour elle-même, car elle lui

apporte la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« … Et tout ce que vous dépenserez en bien vous sera entièrement récompensé, et vous ne subirez aucun tort. »

Cette compensation se présente sous la forme de la paix de l'esprit ainsi que d'autres bénédictions et opportunités, telles que les opportunités financières, qui visent toutes à accroître la paix de l'esprit d'une personne, tant qu'elle continue à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques.

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'importance d'éviter de s'égocentriser, de ne se préoccuper que de soi-même et de ses problèmes, et de ne pas prêter attention aux gens qui nous entourent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 273 :

« [L’aumône] est pour les pauvres qui sont limités dans la cause d’Allah, incapables de se déplacer sur terre. Un ignorant les croirait autosuffisants à cause de leur retenue, mais vous les reconnaîtrez à leur signe [caractéristique]. Ils ne demandent pas aux gens avec insistance [ni même pas du tout]… »

La plupart des personnes dans le besoin ne font pas de publicité ni ne demandent de l'aide aux autres. Par conséquent, les musulmans sont encouragés à connaître les membres de leur communauté afin qu'ils se sentent à l'aise pour s'informer mutuellement des difficultés auxquelles ils sont confrontés, indiquant ainsi qu'ils ont besoin d'aide. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accomplissement des prières obligatoires avec la congrégation dans une mosquée est mis en avant dans les enseignements islamiques. Cela permet aux musulmans d'entrer en contact avec les autres et, grâce à ces liens, d'aider ceux qui ne manifestent pas leur besoin de façon évidente. De plus, ces liens permettent également d'orienter la personne dans le besoin vers une autre personne qui sera mieux placée pour l'aider. Par exemple, une personne à la recherche d'un emploi peut être mise en relation avec un membre de la communauté qui recherche un employé.

De plus, ce verset indique également l'importance de ne demander de l'aide aux autres que lorsque cela est nécessaire. Une personne doit d'abord s'efforcer d'utiliser toutes les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, avant de demander de l'aide aux autres. Persister à demander de l'aide aux autres rend l'individu plus dépendant des autres et moins dépendant d'Allah, l'Exalté, et doit donc être évité. De plus, celui qui persiste à demander de l'aide aux autres peut également perdre son estime de soi et sa dignité, ce qui conduit souvent à d'autres péchés.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite qu'Il est pleinement conscient de l'intention, des paroles et des actions d'une personne et les récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« …Et tout ce que vous dépensez en bien, Allah en est certes Parfaitement Connaisseur. »

L’homme doit donc corriger ses intentions, ses paroles et ses actes et s’efforcer de faire le plus de bien possible afin d’obtenir la paix de l’esprit et une récompense dans les deux mondes. Comme ce bien implique d’utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements de l’Islam, personne ne peut se dispenser de faire le bien, car tout le monde a reçu des bénédictions de ce monde.

Allah, l'Exalté, résume ensuite les différentes manières dont une personne devrait utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, telles que sa richesse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« Ceux qui dépensent leurs biens [dans le sentier d’Allah] nuit et jour, en secret et en public, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Il ne faut pas choisir quand utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, mais plutôt le faire dans chaque situation à laquelle nous sommes confrontés. L'islam est un mode de vie et doit influencer

chaque situation à laquelle une personne est confrontée. L'islam ne doit jamais être considéré comme un manteau que l'on peut porter et enlever selon ses désirs. Celui qui se comporte de cette manière n'obéit pas à Allah, l'Exalté, il ne fait qu'adorer ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Il faut donc éviter cette attitude en s'efforçant d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements de l'Islam, dans chaque situation, tout au long de nos jours et de nos nuits. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« Ceux qui dépensent leurs biens [dans le sentier d'Allah] nuit et jour, en secret et en public, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Comme nous l'avons vu plus haut, tant que l'intention d'une personne est de plaire à Allah, le Très-Haut, et que ses paroles et ses actions sont conformes au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), elle peut accomplir de bonnes actions ouvertement, afin d'encourager les autres, ou secrètement, afin d'éviter de corrompre son intention. Dans les deux cas, elle recevra sa récompense dans les deux mondes. Comme nous l'avons vu plus haut en détail, un

aspect de cette récompense est l'obtention de la bénédiction inestimable de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Lorsqu'une personne utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques, cela la conduira à un état mental et physique équilibré et l'aidera à placer correctement tout et chacun dans sa vie tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. En conséquence, cette personne atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« …Ils ne seront point à craindre, et ils ne seront point affligés. »

L'homme sera toujours confronté au stress et aux difficultés dans ce monde, car cela fait partie des épreuves de la vie dans ce monde. Mais sa paix d'esprit surmontera ces difficultés afin qu'il obtienne une récompense, des bénédictions et plus de paix d'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Il est important de garder à l'esprit que Dieu, le Très-Haut, sait tout, y compris l'état mental et physique des êtres humains. Il est donc le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit

dans les deux mondes. En revanche, le code de conduite fourni par la société ne mènera jamais à la paix de l'esprit en raison du manque de connaissances, d'expérience et de préjugés intentionnels et involontaires. Par conséquent, il faut agir comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 275-281

ٱلَّذِينَ يَأۡكُلُونَ ٱلرِّبَوٰاْ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِي يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيۡطَٰنُ مِنَ ٱلۡمَسِّۚ ذَٰلِكَ
بِأَنَّهُمۡ قَالُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡبَيۡعُ مِثۡلُ ٱلرِّبَوٰاْۗ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلۡبَيۡعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰاْۚ فَمَن جَآءَهُۥ مَوۡعِظَةٞ مِّن رَّبِّهِۦ
فَٱنتَهَىٰ فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمۡرُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِۖ وَمَنۡ عَادَ فَأُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِۖ هُمۡ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾

يَمۡحَقُ ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰاْ وَيُرۡبِي ٱلصَّدَقَٰتِۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ ﴿٢٧٦﴾

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ لَهُمۡ أَجۡرُهُمۡ
عِندَ رَبِّهِمۡ وَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ﴿٢٧٧﴾

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَذَرُواْ مَا بَقِيَ مِنَ ٱلرِّبَوٰٓاْ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ﴿٢٧٨﴾
فَإِن لَّمۡ تَفۡعَلُواْ فَأۡذَنُواْ بِحَرۡبٖ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦۖ وَإِن تُبۡتُمۡ فَلَكُمۡ رُءُوسُ أَمۡوَٰلِكُمۡ لَا
تَظۡلِمُونَ وَلَا تُظۡلَمُونَ ﴿٢٧٩﴾

وَإِن كَانَ ذُو عُسۡرَةٖ فَنَظِرَةٌ إِلَىٰ مَيۡسَرَةٖۚ وَأَن تَصَدَّقُواْ خَيۡرٞ لَّكُمۡ إِن كُنتُمۡ تَعۡلَمُونَ
﴿٢٨٠﴾

وَٱتَّقُواْ يَوۡمٗا تُرۡجَعُونَ فِيهِ إِلَى ٱللَّهِۖ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفۡسٖ مَّا كَسَبَتۡ وَهُمۡ لَا يُظۡلَمُونَ ﴿٢٨١﴾

« Ceux qui pratiquent l'intérêt ne peuvent se tenir debout que comme celui que Satan a battu jusqu'à la folie. Car ils disent : « Le commerce est comme l'intérêt. » Or, Allah a autorisé le commerce et interdit l'intérêt. Quiconque a reçu de son Seigneur un rappel et s'en est désisté, aura le passé, et son sort incombe à Allah. Et quiconque revient [à l'intérêt ou à l'intérêt], ceux-là seront les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement.

Allah détruit l'intérêt et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas tout pécheur ingrat.

Certes, ceux qui croient, font de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point à craindre et ne seront pas affligés.

Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et abandonnez ce qui vous reste comme intérêt, si vous êtes croyants.

Et si vous ne le faites pas, soyez avertis d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Mais si vous vous repentez, vous aurez votre dû. Ainsi, vous ne commettez aucun tort et vous ne serez point lésés.

Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il remette sa dette jusqu'à ce qu'il y ait une période d'aisance. Mais si vous faites l'aumône, cela vaudrait mieux pour vous, si seulement vous saviez.

Et redoutez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées.

L’intérêt financier désigne la somme que le prêteur reçoit d’un emprunteur à un taux d’intérêt fixe. À l’époque de la révélation du Saint Coran, de nombreuses formes de transactions à intérêt étaient pratiquées. L’une d’entre elles consistait à ce que le vendeur vende un article et fixe un délai pour le paiement du prix, stipulant que si l’acheteur ne payait pas dans le délai spécifié, il prolongerait le délai mais augmenterait le prix de l’article. Une autre forme de transaction consistait à ce qu’une personne prête une somme d’argent à une autre personne et stipule que l’emprunteur doit restituer une somme spécifiée en sus du montant prêté dans un délai donné. Une troisième forme de transaction à intérêt était que l’emprunteur et le vendeur convenaient que le premier rembourserait le prêt dans une certaine limite à un taux d’intérêt fixe, et que s’il ne le faisait pas dans le délai imparti, le prêteur prolongerait le délai mais augmenterait en même temps le taux d’intérêt. C’est à ce genre de transactions que s’appliquent les injonctions mentionnées ici.

Ceux qui croient cela ne font pas la différence entre le profit tiré d’un investissement légal et l’intérêt financier. En raison de cette confusion, certains soutiennent que si le profit tiré de l’argent investi dans une entreprise est légal, pourquoi le profit tiré d’un prêt devrait-il être considéré comme illégal ? Ils soutiennent qu’au lieu d’investir sa richesse, une personne la prête à quelqu’un qui en tire un profit. Dans de telles circonstances, pourquoi l’emprunteur ne devrait-il pas verser au prêteur une partie du profit ? Ils ne reconnaissent pas qu’aucune entreprise commerciale n’est à l’abri du risque. Aucune entreprise n’offre une garantie absolue de profit. Par conséquent, il n’est pas juste que le financier soit seul considéré comme ayant droit à un profit à taux fixe dans toutes les circonstances et soit protégé contre tout risque de perte. Il n’est pas dans la justice que ceux qui consacrent leurs ressources ne soient pas assurés de réaliser un profit à un taux fixe, alors que ceux qui prêtent leur richesse sont entièrement protégés contre tous les risques de perte et bénéficient d’un profit garanti à un taux fixe.

Dans une transaction légale normale, un acheteur tire un avantage d'un article qu'il achète à un vendeur. Le vendeur reçoit une compensation pour les efforts et le temps consacrés à la fabrication de l'article. En revanche, dans les transactions liées aux intérêts, l'échange d'avantages n'a pas lieu de manière équitable. La partie qui reçoit l'intérêt reçoit un montant fixe en guise de paiement pour le prêt qu'elle a accordé et son gain est ainsi assuré. L'autre partie peut utiliser les fonds prêtés, mais cela ne lui rapportera pas toujours de profit. Si une telle personne dépense les fonds empruntés pour un besoin, elle ne réalisera aucun profit. Même si les fonds sont investis, il y a une chance que l'une ou l'autre réalise un profit ou une perte. Par conséquent, une transaction liée aux intérêts entraîne soit une perte d'un côté et un profit de l'autre, soit un profit assuré et fixe d'un côté et un profit incertain de l'autre. Par conséquent, le commerce légal n'est pas égal à l'intérêt financier.

En outre, le fardeau des intérêts rend le remboursement du prêt extrêmement difficile pour les emprunteurs. Ils peuvent même être obligés de recourir à un autre prêt pour rembourser le prêt initial et les intérêts. En raison du mode de calcul des intérêts, le montant restant dû reste souvent à rembourser même après le remboursement du prêt. Cette pression financière peut empêcher les personnes de subvenir aux besoins essentiels de leur famille. Ce stress peut entraîner de nombreux problèmes physiques et mentaux.

En fin de compte, dans ce type de système, seuls les riches deviennent plus riches tandis que les pauvres deviennent plus pauvres.

Même si le fait de s'engager dans des activités financières peut donner l'impression que l'on gagne de l'argent, en réalité, cela ne lui cause qu'une perte globale. Cette perte peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, cela peut les amener à perdre des affaires licites qu'ils auraient pu obtenir s'ils s'étaient abstenus de s'engager dans des activités financières. Allah, l'Exalté, peut les amener à utiliser leurs biens d'une manière qui ne leur plaît pas. Par exemple, ils peuvent être atteints de maladies physiques qui les poussent à dépenser leurs précieuses richesses illicites, sans les utiliser de manière agréable. La perte globale a également un aspect spirituel. Plus ils s'engagent dans des activités financières, plus leur cupidité devient significative, leur cupidité pour les choses de ce monde n'est jamais satisfaite, ce qui, par définition, les rend pauvres même s'ils possèdent beaucoup de richesses. Ces personnes vont d'une affaire matérielle à une autre tout au long de la journée sans parvenir à se contenter de ce qui accompagne les affaires et les richesses licites. Cela peut même les pousser à acquérir davantage de richesses illicites par le biais d'intérêts financiers et d'autres moyens. La perte dans l'au-delà est plus évidente. Ils resteront les mains vides le Jour du Jugement, car aucune bonne action qui a pour origine l'illicite, comme le fait de donner en aumône avec des biens illicites, n'est agréée par Allah, l'Exalté. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour savoir où cette personne risque de se retrouver le Jour du Jugement.

Il existe une différence énorme entre les transactions commerciales légales et les transactions liées aux intérêts. Les premières jouent un rôle bénéfique dans la société tandis que les secondes conduisent à son déclin. De par leur nature même, les intérêts engendrent la cupidité, l'égoïsme, l'apathie et la cruauté envers les autres. Ils conduisent à l'adoration de la

richesse et détruisent la compassion et l'unité avec les autres. Ils peuvent donc ruiner la société tant d'un point de vue économique que moral.

La charité, en revanche, est le résultat de la générosité et de la compassion. Grâce à la coopération mutuelle et à la bonne volonté, la société se développera de manière positive, ce qui profitera à tous. Il est évident que si une société est dans laquelle les individus sont égoïstes dans leurs relations les uns avec les autres, dans laquelle les intérêts des riches sont directement opposés à ceux des gens ordinaires, cette société ne repose pas sur des bases solides. Dans une telle société, au lieu de l'amour et de la compassion, la rancune et l'amertume mutuelles ne peuvent que se développer.

En conclusion, lorsque les gens satisfont leurs propres besoins et ceux de leurs proches et dépensent ensuite leurs excédents de richesses de manière charitable ou participent à des entreprises commerciales mutuellement légales, le commerce, l'industrie et l'agriculture dans une telle société s'améliorent. Le niveau de vie au sein de la société s'élève et la production y est beaucoup plus élevée que dans les sociétés où l'activité économique est limitée par les intérêts financiers.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« Ceux qui consomment des intérêts ne peuvent se tenir debout que comme celui qui est battu par Satan jusqu'à la folie… »

Cela nous avertit que le recours à des moyens illicites pour obtenir des richesses, tels que les intérêts financiers, ne fait qu'encourager l'individu à adopter une mentalité avide et égoïste, par laquelle il ne se soucie que de gagner plus de richesses sans tenir compte des effets négatifs que cela a sur lui et sur les autres. Ces personnes consomment des intérêts financiers, tout comme une personne avide consomme de la nourriture lorsqu'elle a très faim. Ils deviennent tellement obsédés par le fait de gagner plus de richesses par n'importe quel moyen qu'ils paraissent fous selon les normes normales. Les musulmans qui adoptent cette mentalité détruiront sans aucun doute leur foi car ils feront des choses qui la contredisent. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que l'amour et le désir excessifs de richesse et de leadership sont plus destructeurs pour la foi d'un musulman que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Il est important de comprendre que cette attitude insensée empêchera l'individu d'atteindre la paix de l'esprit, même s'il obtient beaucoup de richesses. En effet, leur attitude les amènera à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui les empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré et ils égareront sans aucun doute tout et tous ceux qui font partie de leur vie. La pensée constante de gagner plus de richesses et la peur constante de perdre toute richesse qu'ils ont obtenue ne feront qu'accroître leur stress, leur anxiété et leurs problèmes dans les deux mondes. Des heures de travail extrêmement longues et un manque de sommeil et de repos ne feront qu'empirer les choses. Quelle que soit la quantité de richesses et d'autres choses matérielles qu'ils obtiennent, ils ne trouveront donc jamais la paix de l'esprit. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les gens qui ont adopté l'avidité intense pour obtenir des richesses. Par conséquent, un

musulman doit éviter toute forme de richesse illicite, comme l'intérêt financier, pour le bien de sa santé mentale et physique.

De plus, il est important de noter que, tout comme l'intention d'une personne est le fondement intérieur de l'islam, l'acquisition et l'utilisation de biens licites constituent le fondement extérieur de l'islam. Si le fondement de l'individu est corrompu, alors tout ce qu'il fera sera corrompu et rejeté par Allah, l'Exalté, comme le fait de faire la charité. Corrompre le fondement de sa foi est bien pire que de commettre des péchés qui affectent d'autres parties de sa foi et doit donc être évité à tout prix.

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite les musulmans d'éviter de trouver des excuses car elles ne seront pas acceptées par Lui. La question de la distinction entre l'intérêt commercial et l'intérêt financier a été abordée plus haut, mais même si un musulman ne comprend pas la sagesse derrière certaines interdictions ou certains commandements de l'Islam, il est toujours de son devoir de les accepter et d'agir en conséquence, car un musulman n'a pas le droit de choisir les commandements et les interdictions à accepter ou à rejeter. Ils doivent toujours se rappeler que si quelque chose est licite, alors il est acceptable et bon pour eux de l'utiliser de manière équilibrée. Et si quelque chose est illicite, alors cela leur est indubitablement nuisible, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le

convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le bien, leur interdit le mal et les soulage de leur fardeau. et les chaînes qui étaient sur eux…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« …C'est parce qu'ils disent : « Le commerce est comme l'intérêt. » Or, Allah a permis le commerce et a interdit l'intérêt… »

En outre, ce verset met en garde contre une attitude trompeuse qui consiste à chercher à satisfaire ses désirs uniquement par la discussion au lieu de découvrir la vérité et d'agir en conséquence. Le problème est l'intérêt financier et non le commerce, mais les gens placent le commerce en premier lorsqu'ils comparent les deux afin de faire croire qu'interdire l'intérêt financier est aussi absurde qu'interdire le commerce. Les gens qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs adoptent une mentalité par laquelle ils tentent de faire passer la vérité pour une absurdité à travers des exemples extrêmes. Par exemple, si une personne qui ne désire pas faire de don de charité est encouragée à le faire par une autre personne, elle prétendra qu'on lui conseille de donner tous ses biens et de devenir sans abri. Ils prennent intentionnellement le conseil hors de son contexte pour qu'il paraisse absurde. Ou encore, lorsque les gens sont encouragés à étudier et à agir selon les enseignements de l'Islam afin d'améliorer leur caractère envers Allah, l'Exalté, et les gens, ils prétendront qu'ils ne peuvent pas être parfaits, comme le demande le conseiller. Bien que le conseiller n'exige pas la perfection, la personne prend le conseil hors de son contexte et à un niveau extrême, de sorte qu'il semble absurde, car elle ne souhaite pas agir selon le conseil. Cette attitude doit être évitée car

la bonne direction dans les questions mondaines et religieuses ne peut être obtenue que si l'on accepte et agit selon la vérité. Sans une bonne direction, on ne sera pas capable de faire la différence entre le bon et le mauvais chemin dans la vie. On fera constamment de mauvais choix qui ne feront que lui causer davantage de stress, d'anxiété et de problèmes dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« …Quiconque a reçu un avertissement de son Seigneur et y renonce, risque d'avoir le passé, et son sort dépend d'Allah… »

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et les gens. De plus, ce verset indique également qu'une fois le message d'Allah, le Très-Haut, délivré, il est du devoir de chaque musulman d'apprendre et d'agir selon les commandements et les interdictions de l'islam, car prétendre l'ignorance ou toute autre excuse ne sera pas accepté par Allah, le Très-Haut. Tout comme un conducteur titulaire d'un permis de conduire est tenu d'apprendre les règles de la route, le musulman est tenu d'apprendre et d'obéir aux règles de l'islam, qu'il les comprenne ou non.

Allah, l'Exalté, nous met ensuite en garde contre le grand danger que représente la persistance dans les péchés majeurs, tels que le fait de traiter avec des intérêts financiers. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Quiconque a reçu de son Seigneur un avertissement et s'en désiste, peut-être aura-t-il le passé, et son sort dépend d'Allah. Mais quiconque revient [à l'intérêt ou à l'usure], ceux-là sont les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement. »

Le musulman ne restera pas éternellement en enfer, même s'il y entre à cause de ses péchés. C'est pourquoi ce verset avertit les musulmans d'éviter de persister dans les péchés majeurs, sinon ils pourraient bien quitter ce monde sans leur foi. C'est la plus grande perte. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions et protégée des péchés. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture ou qui n'est pas protégée des choses nuisibles mourra, ainsi la foi d'une personne peut bien mourir si elle n'est pas nourrie par de bonnes actions ou protégée des péchés. Cet avertissement est répété dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 276 :

« Allah détruit l'intérêt et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas tout mécréant pécheur. »

Allah, l'Exalté, accroît la charité et détruit les intérêts financiers, mais pour résumer, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler toutes choses, Il veillera à ce que celui qui fait la charité, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, reçoive une augmentation de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes. Alors que celui qui

fait des choses illicites verra chaque chose de ce monde et chaque personne dans sa vie devenir une source de stress, d'anxiété et de problèmes pour lui. Même si la richesse de cette personne augmente, son bien-être mental sera détruit, même si cela ne lui est pas évident et même s'il vit des moments de plaisir. Cela est assez évident lorsqu'on observe ceux qui font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la

même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige d'une personne qu'elle adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Quiconque a reçu de son Seigneur un avertissement et s'en désiste, peut-être aura-t-il le passé, et son sort dépend d'Allah. Mais quiconque revient [à l'intérêt ou à l'usure], ceux-là sont les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement. »

Ce verset fait également la différence entre le véritable espoir en Allah, l'Exalté, et les vœux pieux. Les vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette attitude n'a aucune valeur en Islam. En revanche, le véritable espoir consiste à s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon les enseignements islamiques et de réformer notre comportement, puis d'espérer la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cette différence a été évoquée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Par conséquent, il faut apprécier la différence et s'assurer d'adopter un véritable espoir dans la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, et d'éviter les vœux pieux, car ils n'ont aucune valeur en Islam.

Allah, l'Exalté, encourage ensuite les gens à accepter et à mettre en pratique les enseignements de l'Islam pour leur propre bien, afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« Certes, ceux qui croient, font de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés. »

Il est essentiel de mettre en pratique sa déclaration de foi verbale, car les bonnes actions sont la preuve et la monnaie d'échange dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« *En vérité, ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres… »*

Comme nous l'avons vu plus haut, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions, sinon elle risque de mourir, tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, mourra. Par conséquent, il faut éviter l'attitude erronée qui consiste à prétendre croire en l'islam tout en ne l'appliquant pas concrètement. La définition même d'un musulman est celle d'une personne qui s'est soumise concrètement à Allah, l'Exalté, et cette définition doit donc être respectée. En général, cette soumission concrète implique l'utilisation correcte des bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cette soumission générale est ensuite évoquée avec des exemples précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« … et accomplissez la prière… »

L’accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l’heure. L’accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s’agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l’Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l’on se tient droit, c’est ainsi qu’on se tiendra devant Allah, l’Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu’ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l’univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s’inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela garantira à son tour qu'il obéira sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« … et donnez la zakat… »

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui

doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme ses richesses, lui appartenaient et s'abstient donc de faire l'aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l'aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs cous seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection… »

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? »

[Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ceux qui soutiennent leur déclaration de foi verbale par des actes physiques d'obéissance seront récompensés dans les deux mondes, à condition qu'ils adoptent une bonne intention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« Certes, ceux qui croient, accomplissent de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Une bonne intention est celle qui consiste à agir pour plaire à Allah, le Très-Haut. Celui qui agit pour toute autre raison ne recevra aucune récompense de la part d'Allah, le Très-Haut. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est qu'une personne n'attend ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des autres.

Comme nous l'avons vu plus haut, ceux qui utilisent correctement les bénédictions qui leur ont été accordées selon les enseignements islamiques obtiendront un état mental et physique équilibré et ils placeront correctement tout et chacun dans leur vie tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela conduit à la

paix de l'esprit dans les deux mondes. Comme Allah, l'Exalté, possède seul la connaissance de toutes choses, y compris les états mentaux et physiques des humains, Il est le seul à pouvoir conseiller le code de conduite parfait qui conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il faut accepter et agir selon les enseignements islamiques, même s'ils contredisent ses désirs, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« …et ils n'auront aucune crainte à avoir, et ils ne seront pas affligés. »

Il est important de noter que cela ne signifie pas que l'on ne sera pas confronté au stress dans ce monde, car cela fait partie de l'épreuve de la vie dans ce monde. Au contraire, cela signifie qu'on recevra la force et les conseils nécessaires pour faire face à toutes les difficultés auxquelles on est confronté afin de les surmonter tout en obtenant d'innombrables récompenses et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui rejette les enseignements de l'Islam se retrouvera dépassé et accablé par chaque situation stressante qu'il rencontre. En conséquence, il s'éloignera de la paix de l'esprit avec le temps et mènera donc une vie pleine de stress, d'anxiété et de troubles mentaux, tels que la dépression, la toxicomanie et même des tendances suicidaires, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Dans un verset précédent, Allah, l'Exalté, a lié la persistance dans les péchés majeurs, tels que le commerce d'intérêts financiers, à la mécréance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Mais Allah a permis le commerce et a interdit l'intérêt. Quiconque a reçu un rappel de son Seigneur et s'en désiste peut avoir le passé, et son sort incombe à Allah. Mais quiconque revient [à l' intérêt ou à l'usure], ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »

Allah, Exalté soit-Il, associe le fait d'éviter de persister dans les péchés majeurs à la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 278 :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et abandonnez ce qui vous reste comme intérêt, si vous êtes croyants. »

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que s'il produit des fruits, de même la foi n'est utile que si elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, la preuve de sa foi consiste à éviter de persister dans les péchés majeurs, comme le fait de traiter avec des intérêts financiers. Par conséquent, persister dans les péchés majeurs contredit la vraie croyance. Comme nous l'avons vu plus haut, cette personne doit craindre de mourir sans sa foi, ce qui serait la plus grande perte pour elle. Tout comme une plante meurt lorsqu'elle n'est pas protégée des choses nuisibles, la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne parvient pas à la protéger des péchés perpétuels.

Allah, l'Exalté, met ensuite en garde tout le monde, et en particulier les musulmans, contre les conséquences de la persistance à traiter avec des intérêts financiers. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 279 :

« Et si vous ne le faites pas, soyez alors informés d'une guerre [contre vous] de la part d'Allah et de Son Messager… »

Celui qui a pour adversaire Allah, le Très-Haut, dans ce monde et dans l'autre, ne peut réussir ni obtenir la paix de l'esprit, quel que soit le nombre de choses matérielles qu'il acquiert, comme la richesse. Comme Allah, le Très-Haut, contrôle toutes choses, comme le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. Ce fait est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres et la façon dont ils mènent une vie misérable alors qu'ils jouissent du luxe de ce monde. De plus, la guerre déclenchée par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, après son décès pourrait faire référence à son témoignage contre un musulman le Jour du Jugement au lieu d'intercéder en sa faveur. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour conclure quel sera le résultat de ce témoignage. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« Et [évoquez] le jour où Nous ressusciterons parmi chaque communauté un témoin parmi eux [leur prophète]. Et Nous t'amènerons, [le prophète Muhammad, paix et salut sur lui], comme témoin contre ceux-ci [votre communauté]… »

Comme d'habitude, la porte du repentir est toujours ouverte pour les gens, à condition qu'ils en fassent usage avant la fin de leur temps. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 279 :

« … Mais si tu te repens, tu auras ton dû ; ainsi, tu ne feras aucun mal et tu ne seras pas lésé. »

Et chapitre 4 An Nisa, versets 17-18 :

« Le repentir agréé par Allah n'est accordé qu'à ceux qui commettent le mal par ignorance et se repentent aussitôt. Ceux-là sont ceux à qui Allah pardonnera. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais le repentir n'est pas agréé de ceux qui commettent le mal jusqu'à ce que la mort vienne à l'un d'eux et dise : « Je me suis repenti maintenant », ni de ceux qui meurent mécréants. Nous avons préparé pour eux un châtiment douloureux. »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

Comme la majorité des transactions impliquant des intérêts financiers sont liées à des prêts, Allah, l'Exalté, précise que les prêts qui n'impliquent pas d'intérêts financiers sont licites et mènent à une récompense, surtout, lorsque l'on fait preuve d'indulgence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il remette sa situation à plus tard, jusqu'à un temps de facilité… »

Lorsque les autres sont en difficulté financière, le musulman doit s'efforcer de les aider selon ses moyens, car cela conduit au soutien constant d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893.

Faire preuve d'indulgence et de bonne conduite dans les affaires améliorera la réputation de l'homme, ce qui, à son tour, favorisera ses affaires. Ainsi, adopter l'indulgence dans les affaires conduit à des avantages dans les domaines matériels et religieux. Adopter l'indulgence dans les affaires permettra également au musulman de comprendre que ses affaires ne sont pas sa priorité numéro un dans la vie. Ce n'est rien d'autre qu'un moyen pour parvenir à une fin, la fin étant d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde tout en se préparant pratiquement pour l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Alors que celui qui ne fait pas preuve d'indulgence dans les

affaires, deviendra plus avide. Et l'avidité concentre toujours l'attention d'une personne sur le gain et l'accumulation du monde matériel. Cela devient son objectif ultime et sa priorité numéro un dans la vie. Cela l'empêche alors d' utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui l'empêche d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde ou dans le suivant. Celui qui comprend cela et qui donne la priorité à l'obtention de la paix de l'esprit dans les deux mondes plutôt qu'à l'accumulation du monde matériel sera encouragé à aller plus loin en renonçant à la dette qu'il a envers Allah, l'Exalté. Celui qui fait cela sera soulagé par Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 225. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il attende un temps d'aisance. Mais si vous faites l'aumône, cela vaut mieux pour vous, si seulement vous saviez. »

D'une manière générale, ce verset indique également l'importance d'éviter de toujours exiger des autres qu'ils respectent pleinement ses droits. Même si une personne a le droit d'exiger d'autrui qu'il respecte pleinement ses droits, il est toujours préférable d'être indulgent, car celui qui renonce à ses droits pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera béni par Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Et cette récompense sera meilleure que si la personne exigeait des autres qu'ils respectent pleinement ses droits. Par exemple, un parent ne doit pas exiger de ses enfants qu'ils respectent pleinement leurs droits, mais plutôt faire preuve d'indulgence chaque fois que cela est possible. Par exemple, un parent a le droit d'exiger de son enfant adulte qu'il lui prépare le dîner, mais s'il est capable de le faire lui-même, il doit alors le libérer de cette obligation pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Cela

conduit à l'indépendance par rapport aux gens et à une grande récompense pour avoir fait preuve d'indulgence envers les autres en ce qui concerne les droits qui leur sont dus.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« …alors ce serait mieux pour toi, si seulement tu savais. »

Cela encourage les musulmans à apprendre et à agir selon les enseignements de l'Islam afin d'obtenir les meilleurs résultats dans chaque situation qu'ils rencontrent. Tout comme une personne désire le plus grand profit d'un investissement, un musulman doit désirer les meilleurs résultats et la meilleure récompense de chaque situation qu'il rencontre. Cela n'est possible que si l'on possède des connaissances islamiques qui nous apprennent comment se comporter pour obtenir les meilleurs résultats. En revanche, l'ignorance des enseignements de l'Islam ne fera que conduire à prendre des décisions qui ne mènent pas aux meilleurs résultats dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement que le seul qui prêtera attention aux principaux versets discutés est celui qui craint de rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Ainsi, on peut évaluer à quel point on croit vraiment en sa responsabilité le Jour du Jugement en observant à quel point on adhère aux enseignements de l'Islam, comme par exemple en évitant les intérêts financiers. Il faut se rappeler que chacun subit les conséquences de ses actes dans les deux mondes. Dans ce monde, ces conséquences sont souvent subtiles et par conséquent, beaucoup de gens ne font pas le lien entre leur désobéissance à Allah, l'Exalté, et le stress et les difficultés qu'ils rencontrent. Par exemple, les choses matérielles qu'ils obtiennent en désobéissant à Allah, l'Exalté, comme la richesse, deviendront pour eux une source de stress, de misère et de problèmes, même s'ils espéraient que ces choses matérielles deviendront une source de réconfort pour eux. En raison de leur ignorance, ils blâmeront les quelques bonnes choses de leur vie, comme leur conjoint, pour les troubles mentaux auxquels ils sont confrontés, comme la dépression. Lorsqu'ils éliminent ces quelques choses de leur vie, leurs troubles mentaux ne feront qu'empirer et pourraient même les pousser au suicide. Les conséquences de nos actes dans l'au-delà seront très claires, mais il sera alors trop tard pour se repentir sincèrement et changer de comportement. Par conséquent, il faut étudier et agir en fonction des preuves évidentes trouvées dans les enseignements islamiques, qui traitent du Jour du Jugement, afin de renforcer sa foi en ce Jour. Plus la foi en ce Jour sera forte, plus on s'y préparera pratiquement. Cette préparation implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Le retour d'une personne vers Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement sera fonction de l'état dans lequel elle est décédée. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 7232. Cela signifie que celui qui meurt en persistant dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, sera ressuscité et ramené à Allah, le Très-Haut, dans un état d'obéissance. Alors que, celui qui a désobéi à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, sera ressuscité et ramené à Allah, le Très-Haut, dans un état de désobéissance. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour tirer des conclusions sur le sort d'une personne en se basant sur cette discussion. Par conséquent, une personne doit s'efforcer de persister dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, selon les enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il ne faut pas se leurrer en croyant qu'on peut persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, et mourir en état d'obéissance, puis ressusciter en état d'obéissance. Ce n'est là qu'un vœu pieux qui n'a aucune valeur en Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

De plus, comme les principaux versets en discussion portaient sur l'acquisition de richesses, le verset 281 rappelle aux gens qu'ils devraient se préoccuper davantage d'accomplir de bonnes actions et d'éviter les péchés, car cela définit si l'on atteint ou non la paix de l'esprit dans les deux mondes. Tout le monde, quelle que soit sa croyance ou son origine, désire obtenir la paix de l'esprit, même s'il la recherche dans des endroits différents. Allah, l'Exalté, indique clairement que la paix de l'esprit dans les deux mondes n'est pas liée à l'obtention de nombreuses choses de ce monde, comme la richesse, mais qu'elle est simplement liée au fait d'utiliser correctement ou non les bénédictions qui nous ont été accordées, selon les enseignements islamiques. Par conséquent, il faut se préoccuper davantage d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, par de bonnes actions, que d'acquérir des richesses ou d'autres choses de ce monde. Comme nous l'avons vu plus haut en détail, comme Allah, l'Exalté, seul sait toutes choses, Il est le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Les gens, quelle que soit la quantité de connaissances qu'ils acquièrent, ne seront jamais en mesure d'y parvenir, en raison d'un manque de connaissances complètes, d'expérience, de prévoyance et de préjugés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Comme la justice sera établie au Jour du Jugement, chacun doit s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Malheureusement, de nombreux musulmans commettent du tort à autrui tout en croyant qu'ils obtiendront le salut dans les deux mondes en s'efforçant de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, comme l'accomplissement des prières obligatoires. Il est essentiel de comprendre que le malfaiteur sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes le Jour du Jugement, et si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, il faut s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens, car cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Selon de nombreux érudits, ce verset est le dernier qui fut révélé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est mentionné dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 2, page 83.

Les musulmans devraient essayer de comprendre l'importance de ce verset, car il s'agit des dernières paroles révélées à l'humanité par Allah, l'Exalté. Il a choisi de rappeler à l'humanité le Jour du Jugement et de s'y préparer plus que toute autre chose dont Il aurait pu parler. En effet, se préparer au Jour du Jugement est le but même de la vie dans ce monde. Tout comme une personne avec un visa de travail se rend dans un autre pays uniquement pour obtenir le plus de richesses possible à emporter dans son pays d'origine, chaque personne a un visa de travail dans ce monde. Son objectif est d'accumuler le plus de bonnes actions possible pour les emporter avec elle lors de sa responsabilité au Jour du Jugement. Ces bonnes actions sont obtenues lorsque l'on utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Une miséricorde supplémentaire d'Allah, l'Exalté, est que celui qui se comporte de cette manière se préparera adéquatement au Jour du Jugement et obtiendra également la paix de l'esprit dans ce monde. Il ne faut donc pas craindre de se voir privé de la paix de l'esprit dans ce monde s'ils se préparent concrètement pour le Jour du Jugement. Au contraire, ils seront bénis dans les deux mondes par la paix de l'esprit. C'est une promesse du Seigneur des mondes, qui contrôle toute chose. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais de la même manière qu'un travailleur avec un visa de travail sera sévèrement critiqué pour ne pas avoir rempli son objectif de travail dans un

autre pays, qui est de gagner autant de richesses que possible pour les ramener dans son pays d'origine, il en sera de même pour celui qui n'accumule pas de bonnes actions dans ce monde. Mais selon la gravité de son échec à remplir son objectif dans ce monde, sa critique peut entraîner une punition en Enfer.

De même qu'une invention qui ne parvient pas à remplir sa fonction première de création est considérée comme un échec, de même sera considérée comme un échec la personne qui ne parvient pas à remplir son objectif de création, qui est de se préparer pratiquement à sa rencontre avec Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. De même qu'une invention ratée est rejetée, de même sera rejetée la personne qui n'a pas rempli son objectif dans ce monde. Comme il n'y a qu'un seul endroit où une personne sera rejetée le Jour du Jugement, les gens doivent s'efforcer d'éviter ce résultat en accomplissant leur objectif dans ce monde en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, selon les enseignements islamiques, afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 282-283

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا تَدَايَنتُم بِدَيۡنٍ إِلَىٰٓ أَجَلٖ مُّسَمّٗى فَٱكۡتُبُوهُۚ وَلۡيَكۡتُب بَّيۡنَكُمۡ
كَاتِۢبُۢ بِٱلۡعَدۡلِۚ وَلَا يَأۡبَ كَاتِۢبٌ أَن يَكۡتُبَ كَمَا عَلَّمَهُ ٱللَّهُۚ فَلۡيَكۡتُبۡ وَلۡيُمۡلِلِ ٱلَّذِي
عَلَيۡهِ ٱلۡحَقُّ وَلۡيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ وَلَا يَبۡخَسۡ مِنۡهُ شَيۡـٔٗاۚ فَإِن كَانَ ٱلَّذِي عَلَيۡهِ ٱلۡحَقُّ سَفِيهًا أَوۡ
ضَعِيفًا أَوۡ لَا يَسۡتَطِيعُ أَن يُمِلَّ هُوَ فَلۡيُمۡلِلۡ وَلِيُّهُۥ بِٱلۡعَدۡلِۚ وَٱسۡتَشۡهِدُواْ شَهِيدَيۡنِ مِن
رِّجَالِكُمۡۖ فَإِن لَّمۡ يَكُونَا رَجُلَيۡنِ فَرَجُلٞ وَٱمۡرَأَتَانِ مِمَّن تَرۡضَوۡنَ مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ
إِحۡدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحۡدَىٰهُمَا ٱلۡأُخۡرَىٰۚ وَلَا يَأۡبَ ٱلشُّهَدَآءُ إِذَا مَا دُعُواْۚ وَلَا تَسۡـَٔمُوٓاْ أَن تَكۡتُبُوهُ
صَغِيرًا أَوۡ كَبِيرًا إِلَىٰٓ أَجَلِهِۦۚ ذَٰلِكُمۡ أَقۡسَطُ عِندَ ٱللَّهِ وَأَقۡوَمُ لِلشَّهَٰدَةِ وَأَدۡنَىٰٓ أَلَّا تَرۡتَابُوٓاْ إِلَّآ
أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً حَاضِرَةٗ تُدِيرُونَهَا بَيۡنَكُمۡ فَلَيۡسَ عَلَيۡكُمۡ جُنَاحٌ أَلَّا تَكۡتُبُوهَا
وَأَشۡهِدُوٓاْ إِذَا تَبَايَعۡتُمۡۖ وَلَا يُضَآرَّ كَاتِۢبٞ وَلَا شَهِيدٞۚ وَإِن تَفۡعَلُواْ فَإِنَّهُۥ فُسُوقُۢ بِكُمۡۚ
وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۖ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱللَّهُۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَيۡءٍ عَلِيمٞ ﴿٢٨٢﴾

۞ وَإِن كُنتُمۡ عَلَىٰ سَفَرٖ وَلَمۡ تَجِدُواْ كَاتِبٗا فَرِهَٰنٞ مَّقۡبُوضَةٞۖ فَإِنۡ أَمِنَ بَعۡضُكُم بَعۡضٗا فَلۡيُؤَدِّ
ٱلَّذِي ٱؤۡتُمِنَ أَمَٰنَتَهُۥ وَلۡيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥۗ وَلَا تَكۡتُمُواْ ٱلشَّهَٰدَةَۚ وَمَن يَكۡتُمۡهَا فَإِنَّهُۥٓ ءَاثِمٞ
قَلۡبُهُۥۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ عَلِيمٞ ﴿٢٨٣﴾

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a appris. Qu'il écrive donc, et que le débiteur

dicte. Et qu'il craigne Allah, son Seigneur, et n'omette rien. Mais si le débiteur est faible, ou incapable de dicter, que son tuteur dicte en toute équité. Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes. Et s'il n'y a pas deux hommes, alors un homme et deux femmes parmi ceux que vous acceptez comme témoins. Ainsi, si l'une d'entre eux commet une erreur, l'autre la rappellera. Et que les témoins ne refusent pas quand on les appelle. Et ne vous fatiguez pas à l'écrire, qu'elle soit petite ou grande, pour son terme. Cela est plus juste auprès d'Allah, plus fort comme preuve et plus apte à dissiper le doute entre vous, sauf s'il s'agit d'un acte que vous concluez entre vous. Il n'y a alors aucun reproche à vous faire de ne pas l'écrire. Et prenez des témoins lorsque vous concluez un contrat. Qu'on ne fasse de mal à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous agissez ainsi, vous commettrez certainement une désobéissance. Et craignez Allah. Et Allah vous enseigne. Et Allah est Omniscient.

Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui est confiée la confiance s'acquitte de sa confiance et qu'il craigne Allah, son Seigneur. Et ne cachez pas votre témoignage. Car quiconque le cache, son cœur est certes pécheur. Et Allah sait parfaitement ce que vous faites.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, conseille aux musulmans de prendre part aux transactions commerciales licites de manière droite et honnête. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette pour un terme déterminé, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité… »

Il est essentiel de comprendre que l'islam est un code de conduite complet qui affecte tous les aspects de la vie d'une personne. L'islam ne se résume pas à quelques pratiques religieuses qui n'ont aucun effet sur les activités quotidiennes d'une personne. Malheureusement, à cause de l'ignorance de ce fait, de nombreux musulmans qui accomplissent les pratiques religieuses, telles que les cinq prières obligatoires quotidiennes, évitent d'appliquer les enseignements de l'islam dans leurs activités quotidiennes, telles que leurs transactions commerciales. L'islam n'est pas un manteau que l'on peut mettre et enlever selon ses désirs et la situation. L'islam est un mode de vie qui doit être appliqué dans chaque situation à laquelle on est confronté et dans toutes les activités quotidiennes. Celui qui ne se comporte pas de cette manière ne fait qu'obéir et adorer ses désirs, même s'il prétend obéir à Allah, l'Exalté. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a enseigné… »

Cela indique également l'importance de comprendre que toute connaissance, qu'elle soit religieuse ou profane, a été enseignée par Allah, l'Exalté. Chapitre 96 Al Alaq, versets 3-5 :

« Récitez. Votre Seigneur est le Plus Généreux. Il a enseigné par la plume. Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »

Le musulman ne doit donc pas adopter une mentalité extrême qui consiste à consacrer tous ses efforts à l'acquisition de connaissances matérielles tout en abandonnant les connaissances religieuses, ni à consacrer tous ses efforts à l'acquisition et à l'application des connaissances religieuses tout en abandonnant les connaissances matérielles. Il doit plutôt adopter

une approche équilibrée qui consiste à apprendre et à appliquer les connaissances religieuses tout au long de sa vie et à acquérir des connaissances matérielles utiles afin de pouvoir obtenir un bon travail légal qui l'aidera à s'acquitter de ses besoins et de ses responsabilités. Il doit donc profiter des opportunités d'acquisition de connaissances matérielles qui lui sont offertes, comme l'éducation gratuite, et ne pas rejeter cela en croyant que cela n'a rien à voir avec la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Celui qui reçoit une bonne éducation matérielle qui lui permet d'obtenir un bon travail légal grâce auquel il peut s'acquitter de ses besoins et de ses responsabilités et aider les autres, recevra une récompense d'Allah, l'Exalté. Mais il est essentiel de veiller à ce que, tout au long de son cheminement vers l'acquisition du savoir, il continue également à étudier les enseignements de l'Islam, car le savoir islamique l'aidera à utiliser correctement son savoir et les bénédictions qui lui ont été accordées, afin qu'il atteigne un état mental et physique équilibré et qu'il place correctement toute chose et toute personne dans sa vie. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a enseigné. Qu'il écrive donc, et que le débiteur dicte. Et qu'il craigne Allah, son Seigneur, et n'omette rien… »

Comme nous l'avons vu précédemment, Allah, le Très-Haut, associe souvent la crainte d'Allah aux transactions matérielles, telles que les transactions financières. En effet, l'islam englobe tous les aspects de la vie

d’une personne et, par conséquent, elle sera tenue responsable le Jour du Jugement de chaque intention, de chaque parole prononcée et de chaque action, qu’elles soient liées à des questions religieuses ou matérielles. Il faut donc garder cela à l’esprit et adhérer aux enseignements de l’islam dans chaque situation à laquelle elle se trouve confrontée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Mais si le débiteur est faible, incapable de juger, ou incapable de juger lui-même, que son tuteur juge selon la justice. Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes. Et s’il n’y a pas deux hommes, alors un homme et deux femmes parmi ceux que vous acceptez comme témoins. Ainsi, si l’une d’entre elles [c’est-à-dire les femmes] commet une erreur, l’autre pourra la lui rappeler… »

Comme la plupart des femmes ne participent pas aux transactions commerciales et ne connaissent donc pas les contrats commerciaux, il était conseillé de prendre deux femmes comme témoins au lieu d’un seul témoin masculin. De plus, comme les femmes sont principalement chargées de veiller sur leur foyer, elles n’ont que peu de temps pour participer aux affaires judiciaires. Par conséquent, en prenant deux femmes comme témoins, n’importe laquelle d’entre elles peut témoigner dans une affaire judiciaire si elles sont toutes les deux appelées à témoigner. Par conséquent, il ne faut pas mal interpréter les enseignements de l’islam pour prouver à tort que les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes. La réalité de la supériorité est résumée dans une seule déclaration du Saint Coran. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

La supériorité ne réside que dans la mesure dans laquelle une personne obéit sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées selon les enseignements de l'Islam. Plus une personne obéit à Allah, l'Exalté, plus elle est supérieure. Aucune autre norme terrestre qui sépare les gens, comme le sexe, l'ethnie ou le statut social, n'a de valeur aux yeux de l'Islam. Mais comme l'intention et certaines des actions des gens sont cachées, personne ne doit prétendre à la supériorité pour lui-même ou pour les autres. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« Ne prétendez donc pas être purs ; c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui le craignent. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et que les témoins ne refusent pas lorsqu'on les appelle… »

D’une manière générale, cela indique l’importance d’aider les autres, car une société ne progresse que lorsque ses membres s’entraident. Par conséquent, il faut aider activement les autres selon ses moyens, car cela garantit qu’ils obtiennent le soutien constant d’Allah, l’Exalté, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui a le soutien d’Allah, l’Exalté, sera bien guidé dans chaque situation afin d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et ne vous fatiguez pas à l’écrire, qu’elle soit petite ou grande, pour son terme [précis]. Cela est plus juste auprès d’Allah, plus fort comme preuve et plus susceptible d’empêcher le doute entre vous, sauf s’il s’agit d’une transaction immédiate que vous concluez entre vous. Car [alors], il n’y a aucun blâme sur vous si vous ne l’écrivez pas. Et prenez des témoins lorsque vous concluez un contrat… »

En règle générale, les gens doivent toujours interagir les uns avec les autres de manière claire et sans ambiguïté. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 70 :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et prononcez des paroles justes. »

Comme les actes sont souvent suivis de paroles, celui qui est droit et clair dans ses paroles sera également droit et clair dans ses actes. Cela évite la confusion et les suppositions négatives sur le caractère et les paroles des autres. Les suppositions négatives conduisent souvent à des péchés, tels que la médisance et la calomnie. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. En vérité, certaines conjectures sont des péchés… »

Les préjugés négatifs peuvent également conduire à des relations brisées, ce qui empêche un musulman de respecter les droits des autres. Cela a un impact négatif sur une famille et sur toute une société. Par conséquent, une personne doit être claire et ouverte dans toutes ses interactions et ses relations avec les autres, que ce soit dans des situations personnelles ou financières.

Allah, Exalté soit-Il, avertit ensuite les musulmans de ne pas faire pression ni intimider le scribe qui rédige un contrat commercial, tel qu'un avocat, ou le témoin qui prend part au contrat et qui peut être appelé à témoigner dans un procès juridique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« …Que nul ne soit lésé ni aucun scribe ni aucun témoin. Car si vous agissez ainsi, vous commettrez une grave désobéissance. Et craignez Allah… »

Cela se produit souvent dans le monde des affaires, où de puissantes sociétés s'en prennent à différentes personnes impliquées dans une transaction commerciale pour des raisons matérielles, comme l'argent. Bien qu'il s'agisse d'une affaire matérielle, néanmoins, comme d'habitude, Allah, l'Exalté, lie toutes les questions, qu'elles soient religieuses ou matérielles, à Son obéissance ou à Sa désobéissance. Par conséquent, un musulman doit adhérer aux enseignements de l'Islam et maintenir un caractère droit dans ses relations avec les gens. Chaque personne fait face aux conséquences de ses actes dans ce monde et dans l'autre. Dans ce monde, les bénédictions matérielles qu'elle obtient grâce à la désobéissance à Allah, l'Exalté, deviennent pour elle une source de stress, d'anxiété et de misère, même si elle vit des moments de plaisir. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui font du tort aux autres. Par exemple, ceux qui font du tort aux autres afin d'atteindre le leadership politique seront toujours craintifs et paranoïaques à l'idée que quelqu'un les destitue de leur position de pouvoir. Cela les empêche d'obtenir la paix de l'esprit, même s'ils vivent des moments de divertissement. Et dans l'au-delà, la justice sera établie. Cela implique que le malfaiteur transmette ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Le fait de nuire aux personnes impliquées dans un contrat commercial peut également consister à leur proposer des pots-de-vin. Comme la personne

qui offre ou accepte des pots-de-vin a été maudite, offrir des pots-de-vin à d'autres est une manière cachée de leur nuire. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1337. Celui qui est maudit perdra la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes sans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est tout simplement impossible.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« …Et craignez Allah. Et Allah vous enseigne. Et Allah est Omniscient. »

Ce verset conclut en rappelant aux gens qu'ils doivent obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, afin d'obtenir le succès dans les deux mondes. En effet, Allah, l'Exalté, possède la connaissance, notamment de l'état mental et physique des humains, afin d'accorder à l'humanité le code de conduite parfait pour qu'elle atteigne un état mental et physique équilibré et place correctement tout et chacun dans sa vie tout en se préparant adéquatement au Jour du Jugement. De plus, ce code de conduite assurera la propagation de la justice et de la paix au sein de la société car il est basé sur la justice, l'équité et l'égalité et est loin de tout préjugé qui favorise certains groupes de personnes par rapport à d'autres, comme les riches. Ce code de conduite conduit donc à la paix de l'esprit pour un individu et une société entière tant que les gens y adhèrent. Tout code de conduite créé par l'homme n'atteindra jamais ces résultats en raison d'un manque de connaissances, d'expérience et de préjugés. Il faut donc étudier les

preuves et les éléments de preuve clairs du code de conduite accordé par Allah, le Très-Haut, afin de reconnaître ses bienfaits étendus et sans égal. Même si l'on ne parvient pas à comprendre certaines des sagesses qui se cachent derrière le code de conduite islamique ou que nos désirs sont contredits par celui-ci, on doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage obtiendra une bonne santé physique, celui qui accepte et agit selon le code de conduite islamique obtiendra la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes.

Il est important de noter que le verset 282 est le plus long du Saint Coran. Il est intéressant de noter qu'il ne traite pas des devoirs directement liés à Allah, l'Exalté, tels que les prières ou le pèlerinage. Il évoque plutôt l'importance de bien traiter les autres, en particulier lors des transactions commerciales. Par conséquent, les musulmans doivent toujours s'efforcer d'accomplir les deux parties de la foi, à savoir les devoirs envers Allah, l'Exalté, et les devoirs envers les gens. Ces derniers peuvent être accomplis en traitant les autres comme on souhaite être traité par les autres.

Allah, Exalté soit-Il, évoque ensuite le cas de faire des affaires en voyage et la manière dont il faut se comporter de manière droite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui l'on

confie sa confiance s'acquitte fidèlement de sa responsabilité et qu'il craigne Allah, son Seigneur… »

En général, trahir ses dépôts est une forme d'hypocrisie. Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2749, nous en avertit. Cela inclut tous les dépôts que l'on a reçus d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chaque bénédiction que l'on possède nous a été confiée par Allah, l'Exalté. La seule façon de remplir ces dépôts est d'utiliser correctement les bénédictions, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à davantage de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on a confié les biens d'autrui ne doit pas en faire un mauvais usage et ne doit les utiliser que selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes obligations de confiance entre les personnes est de garder secrètes les conversations, à moins qu'il y ait un avantage évident à en informer les autres. Malheureusement, cela est souvent négligé par les musulmans. Chacun doit respecter ses devoirs de confiance tout comme il souhaite que les autres respectent les devoirs de confiance qui lui sont confiés.

De plus, ces devoirs incluent les personnes dont on a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de remplir ces devoirs en respectant les droits de ces personnes conformément aux enseignements de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, à comprendre et à agir selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Tous les devoirs doivent être remplis car on en sera tenu responsable dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« … Et accomplissez tout dépôt. En vérité, le dépôt est toujours sujet à caution. »

Comme on ne peut échapper aux conséquences de la trahison de ses engagements dans ce monde ou dans l'autre, il est essentiel de les respecter du mieux qu'on peut.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui l'on confie sa confiance s'acquitte fidèlement de sa responsabilité et qu'il craigne Allah, son Seigneur… »

Tout au long du Saint Coran, Allah, l'Exalté, associe les règles islamiques à la crainte de Lui et à la crainte des conséquences de la transgression de ces règles. En effet, un bon système juridique et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont tous deux nécessaires pour que la justice et la paix se répandent dans la société. Un bon système juridique sans la crainte d'Allah, l'Exalté, ne suffit pas, car les personnes qui sont sûres de pouvoir échapper à la responsabilité du gouvernement pour avoir enfreint la loi commettront des crimes. De plus, un bon système juridique peut être manipulé si l'on ne craint pas Allah, l'Exalté. D'un autre côté, la crainte d'Allah, l'Exalté, empêchera de faire du tort aux autres directement, mais en l'absence d'un système juridique bon et équitable, les gens seront lésés par le gouvernement. Par exemple, le système fiscal favorise toujours les riches par rapport au reste de la société. Par conséquent, un bon système juridique, qui ne peut venir que d'Allah, l'Exalté, car Il sait toute chose, et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont tous deux nécessaires pour assurer la propagation de la justice et de la paix dans la société.

Allah, l'Exalté, met ensuite en garde contre la dissimulation de témoignages dans les affaires judiciaires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … Et ne cachez pas votre témoignage, car celui qui le cache a vraiment un cœur pécheur… »

Cela inclut le parjure, qui consiste à faire un faux témoignage intentionnel. Il suffit d'avertir que celui qui agit de cette manière pour s'approprier illégalement les biens d'autrui ira en Enfer, même s'il a pris une branche d'arbre. Ceci a été averti dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 353.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … Et ne cachez pas votre témoignage, car celui qui le cache a vraiment un cœur pécheur… »

Ce verset relie également les caractéristiques négatives intérieures, telles que l'avidité, aux péchés extérieurs. Cela indique l'importance de purifier son cœur spirituel afin qu'il conduise à des actions bonnes et pures. Cette purification implique d'apprendre et d'adopter des caractéristiques positives discutées dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la gratitude et la crainte d'Allah, l'Exalté, et d'éviter les caractéristiques négatives discutées dans les enseignements islamiques, telles que l'avidité, l'envie et l'orgueil. Il est essentiel de le faire car celui qui a un cœur spirituel purifié fera de bonnes actions qui impliquent d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements islamiques. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Alors que celui dont le cœur spirituel est impur fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seuls ceux qui viendront à Allah avec un cœur purifié seront récompensés. »

Allah, le Très-Haut, connaît l'état du cœur spirituel de l'individu, ses intentions, ses paroles et ses actions. Il le tiendra responsable dans les deux mondes. Il faut donc se préparer à faire face aux conséquences de l'état de son cœur spirituel en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin de purifier son cœur spirituel, ce qui conduit à son tour à de bonnes intentions, paroles et actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … et Allah sait ce que vous faites. »

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

500+ FREE English Books & Audiobooks / كتب عربية / اردو كتب/ Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

https://shaykhpod.com/books/

Backup Sites for eBooks: https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/
https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books
https://shaykhpod.weebly.com
https://archive.org/details/@shaykhpod

YouTube: https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists

AudioBooks, Blogs, Infographics & Podcasts: https://shaykhpod.com/

Autres médias de ShaykhPod

Blogs quotidiens : www.ShaykhPod.com/Blogs
Livres audio : https://shaykhpod.com/books/#audio
Photos : https://shaykhpod.com/pics
Podcasts généraux : https://shaykhpod.com/general-podcasts
PodWoman : https://shaykhpod.com/podwoman
PodKid : https://shaykhpod.com/podkid
Podcasts en ourdou : https://shaykhpod.com/urdu-podcasts
Podcasts en direct : https://shaykhpod.com/live

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : http://shaykhpod.com/subscribe

Site de sauvegarde pour les livres électroniques/livres audio : https://archive.org/details/@shaykhpod